



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/PV.807
8 décembre 1955
FRANCAIS

Dixième session
PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA HUIT CENT HUITIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,
le jeudi 8 décembre 1955, à 15 heures.

Président: Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande)

1. Réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements. Conclusion d'une Convention internationale (ou d'un traité international) concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive: rapport de la Commission du désarmement /Point 17 de l'ordre du jour/ (suite)
2. Mesures destinées à réduire encore la tension internationale et à développer la collaboration internationale /Point 66 de l'ordre du jour/ (suite)

Déclarations faites dans la discussion générale sur cette question par:

M. Mates	(Yougoslavie)
M. Azkoul	(Liban)
M. Palamartchouk	(RSS d'Ukraine)
M. Ramadan	(Egypte)
M. Belaunde	(Pérou)

NOTE: Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.807. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

REGLEMENTATION, LIMITATION ET REDUCTION EQUILIBREE DE TOUTES LES FORCES ARMEES ET DE TOUS LES ARMEMENTS. CONCLUSION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE (OU D'UN TRAITE INTERNATIONAL) CONCERNANT LA REDUCTION DES ARMEMENTS ET L'INTERDICTION DE L'ARME ATOMIQUE, DE L'ARME A L'HYDROGENE ET DES AUTRES TYPES D'ENGINS DE DESTRUCTION MASSIVE : RAPPORT DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT /Point 17 de l'ordre du jour/ (suite)

MESURES DESTINEES A REDUIRE ENCORE LA TENSION INTERNATIONALE ET A DEVELOPPER LA COLLABORATION INTERNATIONALE /Point 66 de l'ordre du jour/ (suite)

M. MATES (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : La résolution unanime adoptée sur le désarmement à la dernière session de l'Assemblée générale a été le résultat de la bonne volonté considérable mise en oeuvre au sein de la Commission et de l'Assemblée; elle a été accueillie dans le même esprit par le monde entier et elle a suscité de grandes espérances. L'importance de cette résolution découlait plutôt de l'unanimité de nos votes que du texte même de la résolution. A cause de son caractère de procédure, cette résolution ne suffisait pas pour résoudre des problèmes aussi importants; cependant, elle constituait une aide réelle pour les progrès des discussions futures du Sous-Comité de la Commission du désarmement et des débats entre les gouvernements des pays participants.

Certes, je sais à quel point le rapport sur ces discussions est décevant, car il ne nous informe d'aucun accord positif. Mais si nous arrivons à surmonter cette impression de désillusion, nous devons étudier ce rapport afin de nous rendre compte si les résultats des débats ont été de nature, durant cette année, à rendre plus faciles ou plus difficiles nos progrès vers un accord sur le désarmement sur une route en apparence bien mauvaise.

Lorsque nous examinons le rapport sous cet angle, nous sommes amenés à admettre que certains résultats positifs ont été réalisés et que ces résultats peuvent être la base de nos efforts renouvelés. Il a déjà été dit, au cours de ce débat, que l'acceptation générale de niveaux maxima pour les forces armées et l'accord, dans une large mesure, sur un plan de désarmement complet à mettre en oeuvre par étapes constituent les progrès positifs qui ont marqué les discussions de cette année.

Par la suite, cette évolution a été remplacée par la discussion d'autres propositions qui suggéraient une méthode nouvelle pour aborder le problème; cette nouvelle méthode, qui tenait compte des difficultés techniques du contrôle et de l'inspection concernant l'élimination des armes nucléaires, est devenue la principale source de controverse au cours de la seconde partie de l'année.

Il est cependant d'une extrême importance que, durant cette seconde étape des discussions de cette année, aucune proposition n'ait été complètement ou absolument rejetée. Ceci ne signifie pas nécessairement que l'une quelconque des propositions - anciennes ou récentes - aurait pu devenir acceptable après nouvelle discussion; c'est simplement l'indice qu'il est possible de combiner les propositions existantes de manière à concilier les opinions que toutes ces propositions reflètent.

Le nouveau tour pris par les discussions sur le désarmement ne résulte cependant pas uniquement des difficultés techniques concernant le contrôle et la détection des stocks nucléaires; il ressort clairement des discussions du Sous-Comité et du débat au sein de cette Commission qu'il est le produit de certaines considérations politiques.

La délégation yougoslave a l'impression que le noeud du problème et des controverses actuelles sur le désarmement est dans l'attitude qui consiste à n'accepter de faire un pas en avant dans le domaine du désarmement que si la mesure préconisée répond aux exigences de sécurité nationale des pays qui sont appelés à la mettre en oeuvre.

A nos yeux, cette règle fondamentale appliquée et défendue avec tant d'éloquence tout au long des discussions sur le désarmement aux Nations Unies n'a rien de mauvais par essence.

Aujourd'hui, la sécurité est devenue encore plus importante; il ne s'agit plus seulement d'être entraîné dans une guerre comme celles que la race humaine a tant de fois connues dans son histoire, il s'agit de la question vitale d'être impliqué dans une guerre atomique; avec toutes ses conséquences, non seulement pour les belligérants mais également pour tous les hommes.

J'espère ne pas trop m'écarter de la vérité si je dis qu'une sécurité internationale durable ne peut être établie dans le monde que s'il n'existe plus de ces conflits internationaux et de ses tensions capables de provoquer une guerre et s'il n'existe plus de ces moyens techniques aisément disponibles pour la déclencher.

Actuellement, aucune de ces conditions de paix durable et de sécurité internationale n'existe. Cependant, un changement profond s'est produit récemment dans le monde. Les armes de dévastation se sont transformées en un antidote puissant; la folie qui consiste à déclencher une guerre commence à être généralement reconnue, non seulement à cause des vertus de la paix et des désastres infligés à tant d'hommes par une guerre, mais surtout en vertu de cette logique que ce serait folie que d'utiliser des moyens dont même le but est inconcevable. Ce changement important, qui a exercé une influence aussi décisive sur les relations internationales - ce que nous décrivons sous le nom de climat international - a été profondément ressenti dans les discussions sur le désarmement. Cependant, ce serait de la naïveté que de croire que cette conscience d'une situation nouvelle suffit par elle-même pour constituer la base sur laquelle nous pourrions reposer la paix et la sécurité du monde sans poursuivre inlassablement nos efforts afin d'établir, dans un monde désarmé, des relations internationales harmonieuses, qui cependant, comporteraient de ces divergences et de ces conflits qui sont inévitables et qui sont même, j'ose le dire, le résultat souhaitable de l'évolution historique des divers pays et des divers monde.

En Yougoslavie, nous pensons que rien ne peut remplacer la sécurité réelle et que cette dernière ne peut être réalisée que grâce aux efforts simultanés déployés pour résoudre à la fois les problèmes du désarmement et ces questions si controversées qui troublent les relations entre les nations.

Les problèmes politiques, qui obstruent tout progrès dans l'élaboration d'un plan complet de désarmement, résident essentiellement dans le manque de confiance mutuelle. Il est difficile de le nier; cela est devenu truisme pour quiconque suit, même superficiellement les discussions sur cette question.

Toutefois, nous ne pensons pas que cette découverte devrait nous induire à abandonner ou à ralentir nos efforts. Les échecs du passé, bien qu'ils soient une source d'expérience, ne peuvent pas se répercuter automatiquement dans l'avenir.

Sans doute a-t-on compris quel acte de folie est la guerre, mais est-ce suffisant pour la prévenir? Il est cependant un facteur nouveau qui a apporté dans l'échelle des valeurs des modifications fondamentales telles que nous pensons que, grâce à la patience et à l'esprit de décision, des résultats qui semblaient impossibles dans le passé peuvent maintenant être acquis.

Jusqu'à présent, je n'ai pas parlé des difficultés techniques que nous éprouvons pour détecter les stocks de matières nucléaires. Je dois avouer que je n'ai même pas essayé de pénétrer les complexités techniques de ce problème qui, à mon avis, ne peuvent être valablement résolues que par un groupe international d'experts qualifiés. Il ressort cependant des procès-verbaux des débats du Sous-Comité du désarmement et des discussions en d'autres organes des Nations Unies que ces difficultés posent un très grave problème et nous devons accepter l'espoir que les savants ne négligeront aucun effort pour lui apporter, s'ils le peuvent, les solutions techniques appropriées. Nous ne pouvons cependant nous en tenir aux seuls faits techniques. Nous ne pouvons et ne devons pas accepter la défaite aussi facilement. Je suis heureux d'avoir constaté que les déclarations dans lesquelles ces difficultés étaient soulignées ne contenaient pas l'affirmation selon laquelle un désarmement général était devenu impossible. A plusieurs reprises, au cours de la discussion, divers orateurs ont dit que seuls un enchevêtrement de difficultés techniques et l'absence d'un minimum de confiance posaient des obstacles insurmontables.

On peut, à mon avis, en déduire que la confiance mutuelle est l'élément véritablement important et il convient d'espérer que l'habileté des hommes d'Etat et des savants nous aidera à surmonter ces obstacles, à la condition de poursuivre nos travaux sur une base généralement acceptable pour tous.

Un point de vue opposé consisterait à laisser en suspens le problème du désarmement en attendant que les relations internationales s'améliorent au point que les difficultés techniques soient à peu près insignifiantes dans un climat international de confiance et de détente totales et en l'absence de tout conflit. Nous ne serions certainement pas disposés à suivre un tel conseil s'il nous était donné. Tout d'abord, il est peu probable qu'un monde qui ploie sous le faix de ses armes, y compris la bombe thermonucléaire, puisse jamais atteindre semblable état de perfection et, en second lieu, si ces conditions étaient remplies, il ne

serait guère nécessaire de se préoccuper d'armes et d'armements.

Telles sont les raisons pour lesquelles ma délégation estime qu'il serait peu sage de faire porter sur les savants la responsabilité des difficultés que nous éprouvons. C'est pourquoi, je le répète, profitant des avis que les savants peuvent leur donner, les hommes d'Etat ne peuvent éluder la responsabilité qui leur incombe de rechercher et de trouver des solutions à ce problème, et ce dès maintenant. L'enjeu est trop grave pour avouer notre impuissance; pouvons-nous penser que l'humanité accepterait un tel abandon de notre part?

Il ne faut pas croire cependant que ces considérations aient pour conclusion que les plans élaborés pour restaurer la confiance et qui tiennent compte des difficultés existantes, ne sauraient avoir de valeur quelconque et ne puissent s'appliquer dans le cadre de nos efforts généraux ou même d'une réponse partielle au problème qui est posé.

Nous respectons grandement la sagesse et la sincérité des auteurs des plans destinés à donner au monde une sécurité plus grande, comme, par exemple, le plan bien connu du Président Eisenhower. J'ai écouté avec la plus grande attention les arguments pleins de force des représentants des Etats-Unis qui nous ont si bien expliqué et défini ce plan. Ce n'est pas la substance même de ce dernier qui a soulevé de véritables difficultés dans les discussions sur le désarmement. Il me semble plutôt que la difficulté principale provient des opinions opposées à propos du contexte de ce plan. Je pense que ces vues, bien qu'opposées, peuvent être conciliées.

Il nous semble tout à fait opportun de souligner des facteurs tels que la prise de photographies aériennes, les opérations d'inspection, de contrôle, les échanges de renseignements, tous éléments touchant aux mesures d'organisation nécessaires liées au désarmement, y compris celles qui ont pour objet d'empêcher l'utilisation d'armes susceptibles de permettre la préparation d'attaques par surprise. C'est là, à n'en pas douter, un argument valable en même temps qu'une juste interprétation des nécessités de la sécurité.

Il n'est pas moins valable, à notre point de vue, de considérer que toute mesure ne comportant pas une réduction d'armements et ne faisant pas partie intégrante d'un plan général de désarmement qui sera nécessairement mis en oeuvre par étapes, ne peut répondre aux exigences vitales de la sécurité.

Il serait difficile, si de tels principes n'étaient pas mutuellement acceptés, d'envisager tout progrès véritable. En outre, il ne serait pas moins impossible d'entrevoir l'instauration d'une confiance suffisante grâce à laquelle seulement des progrès ultérieurs pourraient être accomplis. On doit cependant escompter que la conciliation dont j'ai parlé, ou plutôt une combinaison, un élargissement des points de vue, s'épanouira dans les futures discussions du Sous-Comité.

Ma délégation croit que ceci est possible et se réalisera effectivement. C'est pourquoi elle est en faveur de la prolongation du mandat du Sous-Comité. Les diverses parties intéressées finiront par convenir, pensons-nous, qu'encore que la sécurité soit universelle, l'interprétation précise des exigences minima de la sécurité doit nécessairement varier de pays à pays. Ce n'est pas seulement l'évolution technique et son ampleur, c'est aussi la géographie, l'histoire, pour ne rien dire d'autres facteurs caractérisant une nation, qui entrent en ligne de compte à cet égard.

En conséquence, toute velléité de chercher à résoudre le problème du désarmement et celui de la sécurité internationale à la majorité des voix, quelque imposante qu'elle puisse être, est vouée à l'échec, comme l'a montré avec autant de force que de brio mon ami, le représentant de la France, M. Jules Moch.

La seule issue à la stagnation actuelle réside apparemment dans un effort tendant à trouver un dénominateur commun combinant les exigences minima de la sécurité, telles qu'elles apparaissent dans les vues encore divergentes exposées lors des débats sur le désarmement.

Ceci signifie, naturellement, que le désarmement proprement dit - le processus d'ensemble qui comprend d'appréciables réductions des armements de type classique aussi bien que la suppression des armes de destruction massive, armes nucléaires comprises - ne pourrait être séparé de l'une quelconque des autres mesures initiales. Une telle façon d'aborder le problème pourrait, comme je l'ai indiqué au début de mes remarques, faciliter un progrès ultérieur. Le progrès réel, alors, dépendrait surtout de l'aptitude à trouver des solutions pratiques en vue d'un programme global de désarmement sur lequel, jusqu'à présent, l'accord et la compréhension mutuels se sont révélés impossibles. Les principaux aspects du problème sont plus ou moins liés au contrôle et à l'établissement et au fonctionnement d'organes internationaux destinés à exercer ce contrôle.

Les nouvelles propositions formulées par les chefs des quatre grandes Puissances, l'été dernier, à Genève, devraient se révéler précieuses, en vue de tels efforts. C'est dans cet esprit que nous pensons que les éléments nouveaux apportés alors devraient faciliter la marche des travaux, plutôt que la retarder.

Nous croyons aussi que l'initiative du Premier Ministre de l'Inde, pressant tous les gouvernements intéressés de s'entendre en vue de la suspension des explosions expérimentales d'armes nucléaires, pourrait utilement compléter ces propositions. Je mentionne encore dans cet ordre d'idées, la proposition indienne tendant à une trêve des armements, jusqu'à ce qu'un accord permette de prendre des mesures tangibles en matière de désarmement.

Je rappelle les espoirs que nous formulions l'an dernier, quant à la sagesse et à l'utilité du mémorandum franco-britannique du 11 juin 1954, soumis au Sous-Comité. Il est extrêmement encourageant que l'Union soviétique ait accepté de prendre cette proposition comme base de discussion. Les auteurs de la proposition ont déclaré à maintes reprises qu'ils ne souscrivaient pas à certaines interprétations données à leurs idées dans les propositions ultérieures de l'Union soviétique.

Ma délégation espère que les efforts déployés en tous sens inciteront les diverses parties à plus de souplesse de façon à aboutir à des résultats constructifs généralement acceptables.

J'évoque, en terminant, un aspect qui nous tient à coeur et qui nous paraît de la plus haute importance. Nous comprenons qu'il serait peu indiqué d'examiner par le détail les problèmes du désarmement dans un forum où toutes les nations sont représentées, aussi longtemps que nous ne disposons pas d'une base de discussion suffisamment élaborée. C'est dans cet esprit que nous avons, il y a deux ans, appuyé la proposition de l'Inde à l'effet de créer le Sous-Comité. Nous sommes prêts à prolonger le mandat de cet organe. Nous ne sommes pas enclins à perdre patience en raison du lent progrès d'une discussion engagée entre un nombre restreint de représentants. Nous ne doutons pas que les membres du Sous-Comité auront toujours plus conscience d'appartenir à un organe préparatoire que nous avons prié d'élaborer un texte qui permettrait aux Nations Unies d'établir une convention universelle de désarmement. Nous espérons que cet objectif final ne sera jamais perdu de vue par nos collègues qui ont la lourde responsabilité d'être les négociateurs et les artisans d'un programme d'une importance aussi vitale pour l'humanité.

M. AZKOUL (Liban) : Les remarques que je vais faire traitent exclusivement du problème du désarmement et de la tension internationale globale qui divise notre monde en deux tranches différentes, sinon opposées. Je ne toucherai point aux tensions locales ou régionales, qui contribuent elles-mêmes à l'accroissement de la tension internationale globale. Je voudrais cependant, au début de mon intervention, ne pas laisser échapper l'occasion de déclarer que je m'associe aux représentants de l'Irak et de la Syrie, en ce qu'ils ont dit de la gravité des tensions qui existent au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de l'urgence de mesures efficaces pour réduire ces tensions et les éliminer, dans l'intérêt des peuples de ces régions comme dans celui de la paix du monde.

La Première Commission a montré beaucoup de sagesse en décidant d'examiner ensemble les deux points figurant à son ordre du jour : la question de la réglementation, limitation et réduction équilibrée de toutes les forces armées et de tous les armements, et la question des mesures destinées à réduire encore la tension internationale et à développer la collaboration internationale. Ces deux questions, en effet, paraissent se tenir dans un rapport non seulement de cause à effet mais aussi d'interaction réciproque.

La course aux armements semble être une des principales causes de la tension internationale existante. Et la tension internationale semble provoquer, encourager, accélérer et justifier la course actuelle aux armements.

A première vue, il semble que nous nous trouvions devant un cercle vicieux. Car si l'on caractérise la tension internationale présente par son élément le plus fondamental, la méfiance, on est porté à croire que la méfiance engendre la course aux armements et que la course aux armements engendre la méfiance. Et on arrive à cette pétition de principe, apparemment insondable : pas de désarmement sans confiance, pas de confiance sans désarmement.

Cependant, si l'on y regarde de plus près, on est obligé de constater qu'alors que la méfiance engendre la course aux armements, comme une cause engendre son effet, cette relation causale n'est pas renversable, c'est-à-dire qu'on ne peut pas affirmer, dans le même sens, que la course aux armements engendre la méfiance.

Le fait qu'un Etat s'arme, même jusqu'aux dents ne prouve pas en soi que cet Etat désire la guerre et se prépare à attaquer un autre Etat; il peut signifier, au contraire, que ce pays ne veut pas la guerre mais qu'il a peur d'être attaqué et que c'est la seule raison pour laquelle il s'arme. Dans un tel cas, le fait pur et simple de s'armer ne peut engendrer la méfiance. Ce n'est que lorsqu'on attribue à l'Etat qui s'arme l'intention d'attaquer, et non de se défendre, ou du moins lorsque l'on n'est pas sûr de ses intentions pacifiques, que le fait de s'armer devient une cause de méfiance, car il est pris alors comme la manifestation d'une intention possible d'agression. Il résulte de ce raisonnement que ce n'est pas la course aux armements elle-même mais l'interprétation qu'on lui donne, qui peut engendrer la méfiance.

Si un pays qui s'arme uniquement par peur d'être attaqué pouvait, par conséquent, donner la preuve éclatante et irréfutable de ses intentions pacifiques, personne ne pourrait raisonnablement l'accuser de provoquer ou d'augmenter la méfiance dans le monde. Nous pouvons donc conclure que si la méfiance engendre nécessairement la course aux armements, la course aux armements n'engendre pas nécessairement la méfiance; elle peut, tout au plus, l'intensifier si la méfiance existe déjà au préalable.

La première conclusion pratique que l'on puisse tirer de cette constatation est que le moyen naturel, normal et logique d'arrêter la course aux armements et de réaliser l'objectif désirable qu'est le désarmement, consiste à chercher à résoudre le problème de la méfiance qui envenime les relations internationales ainsi qu'à réduire et éliminer la tension internationale qui pèse si lourdement sur le monde. En d'autres termes, il faut supprimer les divergences qui mettent aux prises les Etats, et en particulier celles qui séparent les deux grands camps de l'Est et de l'Ouest. Il ne s'agit pas seulement des conflits d'ordre politique ou économique sur lesquels de nombreux orateurs ont attiré notre attention, mais nous pensons qu'il s'agit également des problèmes d'ordre social et idéologique. Le devoir des Nations Unies est donc de faire intervenir leur influence et de faire pression pour obliger les Etats à abandonner non seulement leurs visées politiques, économiques et sociales illégitimes, mais aussi et surtout à répudier toute idéologie fondée sur la domination intérieure ou extérieure, l'expansion, l'exploitation et l'agression. Car si on recherche la source initiale d'où est née la

méfiance qui règne actuellement dans le monde, on devra reconnaître qu'elle réside dans les idéologies nourries de telles tendances ou qui nourrissent de telles tendances. Ce sont ces idéologies dont le reste du monde est en droit de craindre les effets; ce sont les champions et les adeptes de ces idéologies qui, légitimement inspirent la méfiance au reste du monde.

Il est heureux que les efforts en vue de résoudre les problèmes pendants et d'atténuer ainsi la tension internationale se poursuivent sans cesse au sein des Nations Unies. On peut dire que la presque totalité des activités de notre Organisation est dirigée vers cet objectif suprême ou est destinée à permettre la réalisation de cet objectif. Il est réjouissant, également, de voir que des efforts similaires sont déployés hors des Nations Unies. Un exemple d'une grande importance et dont les effets ne peuvent encore être ni constatés ni prévus dans toute leur envergure nous a été donné par la rencontre historique des chefs des gouvernements des quatre grandes Puissances qui se sont réunis à Genève au mois de juillet dernier. Cette rencontre a éveillé de grands espoirs, des espoirs que je ne qualifierai pas d'exagérés mais peut-être de précipités et de trop impatients. On ne peut pas, en effet, juger encore jusqu'à quel degré ils ont été ou peuvent être réalisés. Je mentionnerai également la Conférence des quatre Ministres des Affaires étrangères de ces pays qui a suivi la Conférence des quatre Grands. J'évoque cette Conférence des Ministres des affaires étrangères bien qu'elle ait abouti, apparemment, à un insuccès total et bien qu'elle ait jeté son ombre sur l'éclat de la Conférence des quatre Grands. Mais tous les efforts sont louables, même s'il en résulte un insuccès réel ou apparent, et il faut persévérer dans cette voie sans perdre l'espoir. Il n'est d'ailleurs pas certain que l'insuccès soit complet, car leurs effets peuvent ne se manifester qu'à la longue seulement; il n'est pas certain, non plus, que cet insuccès soit dû nécessairement à un manque de bonne volonté, car il peut résulter aussi de circonstances indépendantes de la volonté des parties en présence.

A l'appui de la première thèse, à savoir que des effets heureux ont pu déjà résulter de la Conférence des quatre Grands, je voudrais poser une question : pourquoi ne pas penser que la réduction de forces armées, annoncée par l'Union soviétique et les pays de l'Europe orientale, a été non pas une simple manoeuvre de propagande, comme beaucoup se sont hâtés de le dire, mais le résultat provoqué par l'impression de sincérité, de droiture et de loyauté que le Président des

Etats-Unis a produite à Genève, sur les chefs de l'Union soviétique? Et quant à la Conférence des Ministres des Affaires étrangères, qui sait si elle n'aurait pas produit de meilleurs effets si, au lieu de suivre immédiatement la réunion des quatre Grands, elle n'avait eu lieu qu'après une période pendant laquelle des experts et des représentants des diverses parties auraient, à un échelon inférieur, préparé son travail et éclairci certains points. Qui sait donc si, après avoir entrepris les pourparlers à l'échelon le plus haut, il n'aurait pas été plus prudent de passer ensuite à l'échelon le plus bas pour ne remonter que beaucoup plus tard à celui des Ministres des Affaires étrangères?

Quoi qu'il en soit, les efforts destinés à réduire la tension internationale, qu'ils soient produits au sein des Nations Unies ou à l'extérieur de l'Organisation, doivent être poursuivis et intensifiés si nous voulons voir disparaître, ou en tout cas s'atténuer, la tension internationale, ainsi que mettre fin, par la suite, à la dangereuse course aux armements. Mais ce moyen normal, naturel et logique de mettre fin à la course aux armements en en supprimant la cause ne peut être mis en oeuvre que lentement et difficilement. Il faut sans doute que cet effort soit poursuivi, malgré cette lenteur et cette difficulté; mais nous ne pouvons nous contenter de cet effort uniquement. Il faut trouver une autre méthode pour mettre fin plus rapidement à la course aux armements, sans attendre les résultats de la première méthode. Cette tâche est d'autant plus indispensable que la course aux armements risque d'entraîner le monde dans la voie d'une nouvelle guerre terrible et horriblement dévastatrice. La course aux armements, en effet, peut provoquer la guerre, et non seulement dans le cas où les deux camps en présence manifestent tous deux des intentions belliqueuses, ou encore où l'un des deux camps seulement manifeste à l'égard de l'autre de telles intentions, car il est bien évident que la course aux armements ne peut ainsi que conduire normalement à la guerre, mais aussi dans le cas où ni l'un ni l'autre camp ne désire la guerre et ne participe à la course aux armements que pour se défendre. Dans ce cas également, les deux camps peuvent être entraînés à la guerre malgré leur désir réel de l'éviter. Cette éventualité peut se produire de deux manières : d'une part, la supériorité militaire recherchée par un camp ou par un gouvernement pour dissuader l'autre camp ou un autre gouvernement de l'attaquer peut, finalement,

pousser le premier à la tentation de faire la guerre à l'autre; d'autre part la conscience du fait que la course aux armements requiert la concentration d'une large part des sources vitales et des ressources d'une nation, pour ne servir qu'à des activités non productives, et que cet état de choses peut durer indéfiniment, en risquant ainsi d'aboutir à épuiser les sources vitales et les ressources de cette nation, peut, avec le temps, provoquer le désir de mettre un terme à cette situation en éliminant l'Etat qui en est la cause.

Devant de tels dangers provoqués par la course aux armements, une solution urgente du problème du désarmement s'impose. Nous devons cependant reconnaître que s'il faut rechercher une solution rapide à ce problème, nous ne devons pas confondre urgence avec précipitation ou hâte démesurée. En effet, malgré les graves dangers de la course aux armements, la possibilité concrète d'une guerre mondiale dans les conditions actuelles et surtout après l'avènement de l'ère atomique ne semble pas être aussi grande que certains le croient ou aiment le faire croire. En effet, la possession par les deux camps d'armes aussi destructives que la bombe atomique et la bombe à hydrogène, en nombre suffisant pour apporter la désolation de côté et d'autre, n'est pas de nature à inciter à la guerre, car chacun des camps peut avoir la certitude que s'il bombarde l'autre, il sera bombardé lui-même. Je n'arrive pas à m'imaginer par exemple qu'un chef américain donne l'ordre de détruire Moscou au moyen de bombes nucléaires, alors qu'il sait parfaitement que cela signifie en fait l'annihilation de New York et vice-versa. De même, la difficulté qui existe pour chacune des parties d'être certaine d'avoir la supériorité nécessaire écrasante pour s'assurer la victoire leur commandera la sagesse et la retenue. On ne peut plus, semble-t-il, parler de supériorité écrasante dans le domaine des armes nucléaires.

Quant à la supériorité numérique que l'on peut avoir dans le domaine des forces armées et des armements de type classique, elle peut être facilement compensée dans l'autre camp par le système d'alliances, par des avantages géographiques, par des progrès scientifiques et techniques ainsi que par des facteurs d'ordre économique, moral, etc. Personne donc aujourd'hui ne peut être assuré, malgré les apparences, de posséder une supériorité écrasante lui permettant de se lancer dans une guerre.

Supposons cependant qu'un agresseur éventuel se persuade qu'à cause des effrayantes destructions, de côté et d'autre, que peut produire l'emploi des bombes nucléaires, ni lui ni son adversaire n'auront recours à ces armes. Supposons également que cet agresseur éventuel réussisse à s'assurer dans le domaine des forces armées et des armements de type classique une supériorité suffisante pour escompter la victoire. Eh bien je crois malgré tout qu'il devra réaliser que sa supériorité dans le domaine des forces armées et des armements de type classique pourra pousser son adversaire, au moment où celui-ci verra arriver sa défaite, à recourir par désespoir à l'arme atomique. C'est pourquoi l'agresseur éventuel devra longtemps hésiter avant de provoquer une guerre qui, en même temps qu'une victoire problématique, apportera certainement la destruction totale.

Tout ceci nous conduit à penser que, dans la situation actuelle, les chances de guerre sont faibles. Cela ne veut cependant pas dire qu'elles n'existent pas. De plus, la puissance totale des Etats en présence comporte tant d'éléments inconnus et la profondeur des âmes de ceux qui sont responsables de la sécurité du monde recèle tant de mobiles cachés que les chances de guerre qui nous paraissent actuellement faibles le sont peut-être moins en réalité, ou risquent dans certaines circonstances de devenir plus grandes. D'où l'obligation de rechercher d'urgence, mais sans précipitation ni hâte exagérées, une solution adéquate au problème de la course dangereuse aux armements.

J'ai déjà parlé au début de mon intervention de la solution normale, naturelle et logique de ce problème, qui consiste à éliminer l'effet en supprimant la cause. De cette façon, nous arriverions à mettre un terme à la course aux armements par l'élimination de sa cause principale : la méfiance. Mais nous avons vu aussi que cette solution était difficile et longue à atteindre.

C'est pourquoi, tout en continuant à chercher à atteindre ce but par tous les moyens qui sont à notre disposition, nous devons en même temps faire appel à une autre méthode, plus rapide et plus directe, qui puisse sauver le monde, avant qu'il ne soit trop tard, des dangers de la course aux armements. Cette méthode est celle que la Commission du désarmement a suivie jusqu'à présent. Elle vise à mettre un terme à la course aux armements, non pas en éliminant la cause, mais en supprimant l'objet. Quel est l'objet de la course aux armements ? C'est la supériorité militaire. Pour arrêter cette course, il faut donc la rendre sans objet. En d'autres termes, il faut empêcher chacune des parties d'acquérir une supériorité sur l'autre. On peut y arriver en fixant pour chacune les niveaux maxima de ses forces armées et en prenant les mesures nécessaires et en s'assurant les garanties suffisantes pour l'empêcher de dépasser ouvertement ou clandestinement ces limites.

Et comme il est reconnu que la force destructrice des armes nucléaires et des armes de destruction massive constitue un danger commun pour toute l'humanité, on détruira ces armes et on en interdira la production tout en prenant en même temps les garanties nécessaires et suffisantes pour la stricte réalisation de ces fins. On établira ainsi un équilibre harmonieux et garanti entre la puissance militaire de l'une et l'autre des parties.

Tant que cet équilibre existera, aucune des parties, même si l'on devait supposer chez elle des visées d'agression, ne voudra provoquer une guerre sur un pied d'égalité avec l'autre partie, car sans la supériorité militaire - ou l'illusion de la supériorité militaire - la guerre est pratiquement impossible.

Voilà, dans son essence, le plan global de désarmement sur lequel travaille la Commission du désarmement depuis plusieurs années. Ce plan est destiné, une fois achevé et complété dans ses détails, à être accepté par tous les Etats, dans l'atmosphère de méfiance qui règne actuellement sur le monde. Ces derniers mots "dans l'atmosphère de méfiance qui règne actuellement sur le monde" ne sont pas un détail. Ils constituent le cadre réel de ce plan et conditionnent essentiellement sa nature et sa valeur. Pour être acceptable, ce plan doit pouvoir être admis dans cette même atmosphère de méfiance qui le rend nécessaire. Sans la méfiance, en effet, il n'y aurait pas eu de course aux armements et sans la course aux armements on n'aurait pas eu besoin de désarmement. J'insiste sur ce point parce qu'il nous semble indispensable de l'avoir toujours présent à l'esprit lorsque nous évaluons le plan dans son ensemble ou dans ses parties et les différentes propositions qui ont été faites ou qui pourront être faites pour le modifier ou le compléter.

Je répète donc: ce plan est destiné à être accepté par tous les Etats dans l'atmosphère de méfiance qui règne dans le monde. Mais pour être en fait acceptable dans cette atmosphère de méfiance, deux conditions objectives et une condition subjective doivent être remplies à la fois.

La première condition objective est que les mesures de désarmement envisagées dans ce plan soient telles qu'elles puissent assurer un équilibre harmonieux, réel, entre les parties; la deuxième condition est que les garanties envisagées dans ce plan pour empêcher que cet équilibre ne soit rompu, soient adéquates.

Quant à la condition subjective, c'est la bonne foi des Etats qui participent à la course aux armements. Il faut en effet que ces Etats soient réellement pacifiques et que la course à laquelle ils participent ne soit motivée que par la méfiance et la crainte et non par le désir d'agression.

De l'exposé de ces conditions, il apparaît clairement que les Etats, de bonne foi, mais méfiants, accepteront le plan si l'équilibre qui y est prévu est réel et si le contrôle qui y est institué est adéquat. Ces Etats insisteront au cours de l'élaboration de ce plan pour que ces deux conditions soient parfaitement remplies.

Au contraire, un Etat qui serait de mauvaise foi refuserait ce plan justement parce que ces deux conditions y seraient parfaitement remplies et il ne pourrait - cet Etat de mauvaise foi - accepter que le plan qui lui permettrait de rompre l'équilibre à son avantage et d'échapper au contrôle.

Comme le plan que les Nations Unies préparent est destiné à protéger les pays de bonne foi et non pas les agresseurs éventuels, il s'ensuit qu'il devient impératif que l'élaboration des mesures destinées à assurer l'équilibre harmonieux et à en garantir le respect, soit effectuée avec le plus grand soin et la plus grande prudence.

En ce qui concerne l'équilibre harmonieux des forces, les membres du Sous-Comité du désarmement semblent s'être concentrés, jusqu'à présent, sur les mesures relatives aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive ainsi qu'aux forces armées et aux armements de type classique. On dirait qu'ils considèrent que la puissance globale d'un Etat, sa capacité totale d'attaquer ou de se défendre, est déterminée uniquement par ces facteurs d'ordre purement militaire. Il semble pourtant à ma délégation que d'autres facteurs peuvent jouer un rôle quelquefois aussi important pour augmenter ou diminuer la puissance globale d'un Etat, que ces facteurs doivent être également pris en considération lorsqu'on fixe ou qu'on essaie de fixer l'équilibre harmonieux des forces.

Pour ce citer qu'un de ces facteurs, je mentionnerai le système des alliances formelles ou tacites. Ce système n'est pas stable et est parfois exposé à des modifications soudaines. Qu'advient-il de l'équilibre des forces en présence dans de tels cas ? Pour concrétiser ma pensée, je prendrai

un exemple hypothétique mais tangible. Au sein du Sous-Comité, on a déjà fixé le nombre maximum du personnel militaire des grandes Puissances, assignant ainsi à l'Union soviétique et à la Chine communiste, un total qui **équivalait** à peu près au total assigné aux Etats-Unis, à la France et à la Grande-Bretagne réunis. Dans la situation actuelle des relations internationales et des systèmes d'alliances formelles ou tacites, cette répartition semble être harmonieuse. Mais qu'arrivera-t-il si un jour la Chine communiste changeait de régime ou modifiait ses relations avec l'Union soviétique ? L'équilibre ne serait-il pas dangereusement rompu ? La même question vaut dans le cas d'un ou plusieurs pays qui sont considérés maintenant comme des amis de l'Occident et qui, par une révolution intérieure ou par une provocation extérieure peuvent passer du jour au lendemain dans le camp communiste.

Ma délégation reconnaît qu'il est difficile de prendre en considération des situations aussi fluides et aussi imprévisibles et c'est peut-être à cause de cela que le Sous-Comité n'a entamé qu'en principe cette question. Mais cette difficulté même ne jette-t-elle pas un doute **sérieux** sur la possibilité de réaliser l'**équilibre** harmonieux voulu ? Voilà une question que nous nous contentons de poser dans ce débat. Mais je serais reconnaissant si l'un des membres du Sous-Comité ou de la Commission du désarmement pouvait me donner quelques éclaircissements sur cette question.

En ce qui concerne la question encore plus délicate du contrôle, le Sous-Comité semble lui accorder de plus en plus une attention méticuleuse. Pour ce qui est du contrôle des armes nucléaires, il est arrivé dernièrement à la conviction unanime que ce contrôle n'est pas possible dans les conditions actuelles de la science. Cette révélation n'a pas cependant modifié de beaucoup la situation de fait qui prévalait au sein du Comité. En effet, l'Union soviétique qui avait toujours demandé l'interdiction préalable de l'arme nucléaire avant tout contrôle, continue de le faire, tandis que les pays occidentaux continuent de refuser une telle demande sans plus toutefois insister sur un contrôle qui leur paraît impossible, du moins pour le moment. La position de ma délégation sur cette question est déterminée par le cadre général dans lequel tout plan de désarmement est destiné à opérer actuellement, le cadre de la méfiance.

Tant qu'existera cette méfiance entre les Etats, il est absurde de leur demander quelque chose qui présuppose une confiance qui n'existe pas. C'est une pure contradiction dans les termes, aussi bien qu'une proposition extrêmement dangereuse. En effet, que les deux parties en présence continuent à posséder toutes les deux l'arme nucléaire, et en quantités qui se contrebalancent dans leur capacité de destruction, et qu'elles continuent à craindre que le recours à cette arme pour détruire l'adversaire puisse entraîner leur propre destruction, constitue à nos yeux une garantie contre l'utilisation de cette arme, beaucoup plus grande que son interdiction sans contrôle, c'est-à-dire laissant subsister la possibilité pour un agresseur éventuel de profiter de l'absence du contrôle pour déclencher impunément une guerre atomique.

Il ne faut pas cependant renoncer à étudier la question du contrôle des armes nucléaires. Ma délégation a appris avec satisfaction que le Gouvernement des Etats-Unis se penchait sérieusement sur cette étude. Mais ma délégation s'associe à la délégation norvégienne pour suggérer que cette action soit entreprise également par les Nations Unies elles-mêmes, ne serait-ce que pour pouvoir donner aux conclusions qui peuvent en être tirées l'autorité et la persuasion dont elles auront besoin pour être universellement acceptées.

En ce qui concerne le contrôle d'autres types d'armement, ma délégation s'associe également à celle de la Norvège pour suggérer à la Commission du désarmement d'étudier de plus près la question du contrôle des armes bactériologiques, qui semble avoir été jusqu'à présent un peu trop négligée.

Quant au contrôle des armes de type classique, plusieurs sphères d'action restent encore ouvertes dans ce domaine à nos efforts. Il suffit de se rappeler l'exposé éloquent, très clair et précis du représentant de la France, M. Jules Moch, pour pouvoir s'en rendre compte. Je ne ferai ici que résumer très vite les grandes sphères d'action sur lesquelles nous devons faire porter nos efforts.

Premièrement, la Commission peut continuer d'examiner le plan général de désarmement pour arriver à régler les différends qui subsistent encore entre les principales parties intéressées; deuxièmement, elle peut entreprendre l'étude des éléments qui sont techniquement contrôlables et qui sont considérés d'un commun accord comme pouvant être contrôlés isolément et indépendamment du plan général de désarmement; troisièmement, elle peut préparer un ou plusieurs instruments

juridiques relatifs à cette catégorie d'éléments contrôlables et réductibles; enfin, et surtout, et sans délai, elle peut examiner de plus près, en vue de leur adoption, des propositions destinées à la fois à prévenir les attaques par surprise et à créer un peu plus de confiance dans le monde, et à préparer ainsi les pas futurs du progrès dans le domaine du désarmement. Je pense en premier lieu au Plan Eisenhower d'inspection aérienne réciproque. Je pense également au Plan Boulganine de postes terrestres d'observation. Je pense aussi au Plan d'inspection localisée proposé par M. Eden et, enfin, je pense au Plan de M. Faure de publication des budgets militaires. Ces plans peuvent être étudiés, adoptés et appliqués indépendamment de tout autre plan de désarmement global ou partiel et peuvent précéder - ils lui prépareront le terrain - ce désarmement global ou partiel.

Nous croyons qu'avec ces quatre tâches devant elle, la Commission du désarmement a de quoi s'occuper utilement pendant sa prochaine session et celles qui suivront.

Avant de terminer, cependant, je voudrais formuler encore deux observations, l'une au sujet de l'esprit dans lequel nous entreprenons les travaux relatifs au désarmement, et l'autre sur la méthode suivie jusqu'à présent. En ce qui concerne le premier de ces points, ma délégation regrette de constater la rapidité - je dirai même la hâte - avec laquelle certains membres du Sous-Comité, et d'autres d'ailleurs, interprètent presque chaque refus d'une proposition ou chaque silence devant une proposition comme un signe évident de mauvaise foi chez l'adversaire, comme la manifestation d'une détermination cachée de refuser à l'avance tout plan de désarmement. Dans ce domaine, le refus d'une proposition, le silence devant une autre proposition, les échappatoires et les détours auxquels on a quelquefois recours, peuvent, il est vrai, provenir d'une détermination hostile au désarmement et à tout plan de désarmement. Mais ces manifestations peuvent aussi émaner de la simple méfiance qui remplit aujourd'hui tous les esprits et tous les coeurs; elle peut encore provenir des circonstances particulières à chaque pays, à son régime, à son idéologie ou à son état d'âme et d'esprit. Nous souhaiterions donc que l'on fasse preuve de plus de tolérance dans ces discussions et dans ces négociations, et qu'une certaine confiance, une confiance méthodique du moins, pour utiliser un terme cartésien, puisse régner dans ces négociations. En effet, tout plan de désarmement que les Nations Unies peuvent préparer ou proposer doit nécessairement reposer sur la présomption que tous les Etats qui participent actuellement à la

course aux armements sont de bonne foi, car, si l'on supposait un seul instant que l'un d'eux ne l'est pas, on perdrait tout espoir de voir ce plan accepté ou réalisé et on devrait logiquement renoncer à son élaboration. Le temps, en fin de compte, démontrera qui est de bonne foi et qui est de mauvaise foi; il n'est pas nécessaire de le devancer.

Cette observation me conduit logiquement à une autre, qui d'ailleurs a déjà été faite par le représentant de la Nouvelle-Zélande et qui concerne la méthode de travail de la Commission du désarmement. Il semble que jusqu'à présent la Commission n'ait pu disposer du temps nécessaire pour discuter et débattre à fond les rapports de son Sous-Comité. Or, comme les membres du Sous-Comité sont principalement engagés dans le conflit qui divise le monde actuellement et que ce sont eux qui manifestent le plus de méfiance à l'égard les uns des autres, que ce sont eux, même, qui passent quelquefois de la sphère de la méfiance - qui est celle du doute sur les intentions seulement - à la sphère de l'affirmation selon laquelle ces intentions sont mauvaises, il semble que, dans une telle atmosphère, les progrès doivent nécessairement être plus lents. Ce que nous voudrions suggérer, c'est que la Commission elle-même se penche sérieusement et longuement sur les rapports de son Sous-Comité. En effet, dans cette Commission, des pays qui sont moins engagés dans le conflit, moins doctrinaires dans leur méfiance et plus prédisposés à faire preuve de confiance méthodique et, par là même, capables de se détacher davantage des éléments subjectifs de la controverse, peuvent être représentés et peuvent apporter une contribution de grande importance pour le règlement des différends et leur composition. Nous avons l'espoir qu'avec le temps le nouveau programme de travail tracé à la Commission par le projet de résolution des quatre Puissances, et traité dans un esprit plus conciliant, plus indulgent et plus patient, et avec la contribution plus large des membres de la Commission qui ne se trouvent pas au centre même du conflit qui divise le monde, des résultats plus heureux et plus encourageants se produiront prochainement, qui permettront des progrès dans la voie du désarmement et nous aideront à éliminer le spectre de la guerre que la course aux armements fait se dresser devant les yeux affolés et le coeur angoissé des hommes de bonne volonté.

M. PALAMARTCHOUK (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : L'importance internationale du problème du désarmement est très grande et il n'y a pas grand'chose à ajouter à ce qui a été dit ou à ce qui est connu depuis que l'Organisation des Nations Unies a abordé l'examen des dispositions fondamentales d'une convention internationale concernant la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique, de l'arme à l'hydrogène et des autres types d'engins de destruction massive, ainsi que l'établissement d'un contrôle international rigoureux. Il est cependant indispensable de se souvenir de la volonté inébranlable de paix des peuples, de même que de leur résolution d'empêcher que le monde soit à nouveau entraîné dans la guerre, une guerre grosse de dangers.

Les peuples s'inquiètent de la possibilité d'une guerre atomique. C'est pourquoi le problème du désarmement est pour eux, avant tout, celui de l'interdiction des armes de destruction massive.

Dans la résolution adoptée à l'unanimité, l'an dernier, par l'Assemblée générale, il est mentionné "qu'un nouvel effort doit être fait en vue d'aboutir à un accord sur des propositions complètes et coordonnées qui seraient incorporées dans un projet de convention internationale sur le désarmement".

Quelles sont ces propositions complètes et coordonnées ?

Le texte même de la résolution répond à cette question. Il s'agit, tout d'abord, de la réglementation, de la limitation et d'une réduction importante de toutes les forces armées et de tous les armements de type classique. Ensuite, de l'interdiction complète de l'utilisation et de la fabrication des armes nucléaires et des armes de destruction massive de toute sorte, ainsi que de la transformation à des fins pacifiques des stocks d'armes nucléaires existants. Enfin, de l'institution d'un contrôle international effectif, par la création d'un organe de contrôle pourvu de droits, pouvoirs et fonctions de nature à garantir le respect des réductions convenues de tous les armements et de toutes les forces armées, ainsi que celui de l'interdiction des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, et à assurer l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques.

La résolution de l'Assemblée générale était en quelque sorte un guide politique. Elle devait servir de base pour les travaux de la Commission du désarmement et de son Sous-Comité. Cette résolution était en harmonie avec l'objectif recherché par tous les peuples, puisque l'interdiction de l'arme atomique et la réduction des armements sont deux conditions indispensables au bien-être de tous les peuples sans exception.

L'adoption à l'unanimité de cette résolution a, on le sait, été précédée de négociations patientes et prolongées, marquées par le désir des délégations de trouver une base au projet de convention internationale sur le désarmement. Ces négociations ont été fructueuses et lorsque, le 22 octobre, la Commission a été saisie du projet de résolution commun des cinq Puissances, le représentant de la France a déclaré que ce jour-là était "l'aube de nouveaux et de rapides progrès dans la voie du désarmement".

Que s'est-il passé depuis ?

Lorsque le Gouvernement de l'Union soviétique a présenté ses propositions, le 10 mai et le 21 juillet, la situation s'est affirmée meilleure. Il devenait plus facile de prendre les mesures prévues dans la résolution adoptée par la neuvième session de l'Assemblée générale concernant la recherche d'une solution acceptable du problème du désarmement.

Les propositions soviétiques, qui concrétisent la politique extérieure de paix de l'Etat soviétique, ne sont pas le résultat de considérations passagères, mais témoignent de la lutte pour la paix et pour la sécurité des peuples, pour le développement des relations internationales, menée par les dirigeants soviétiques.

Les propositions présentées par l'Union soviétique le 10 mai dernier n'ont qu'un seul objet : la fin de la course aux armements en même temps que la diminution de la tension dans les relations internationales. Ces propositions tendent à libérer les peuples de la crainte de la guerre, à leur rendre la confiance en l'avenir, afin qu'ils puissent mener une vie paisible et travailler pour le bien-être des générations futures.

Dans ces propositions, la question du désarmement n'est pas examinée hors du contexte des relations internationales et c'est là leur caractéristique principale. Tout le monde reconnaît que les propositions soviétiques du 10 mai ont favorisé pour une large part le rapprochement des positions des quatre grandes

Puissances en ce qui concerne les points essentiels du problème du désarmement. Il n'y a plus, maintenant, de divergences de vues sur la question des niveaux des forces armées des grandes Puissances lorsque l'interdiction de l'utilisation des armes atomiques entrera en vigueur. Un certain rapprochement s'est également effectué sur la question de l'inspection et du contrôle.

La voie difficile, mais pleine d'espoirs et de possibilités, a donc ainsi été ouverte au monde, qui a pu juger à sa juste valeur l'effort accompli par l'Union soviétique pour assurer la paix et la sécurité à tous les peuples.

Le 19 mai, au sein du Sous-Comité de la Commission du désarmement, le représentant des Etats-Unis a parlé du rapprochement important qui s'était opéré entre les Puissances occidentales et l'Union soviétique dans la question du désarmement. De son côté, le représentant du Royaume-Uni, dans un discours qui, d'ailleurs, rappelait les échos de la guerre froide, a déclaré cependant que les propositions soviétiques étaient générales et représentaient un progrès notable.

Je n'entends pas remercier les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni d'avoir fait preuve de réalisme en évaluant le programme de désarmement proposé par l'Union soviétique, car, au Sous-Comité, ils ont fait de nombreux efforts pour freiner l'important progrès qui s'était esquissé.

Après le 10 mai, les Puissances occidentales, inquiètes des perspectives d'accord qui se faisaient jour dans le domaine de la réduction des armements et de l'interdiction des armes nucléaires, ont commencé d'opérer une retraite; elles se sont éloignées lentement des positions qu'elles occupaient, ont commencé de renoncer aux propositions qu'elles avaient elles-mêmes présentées au début de l'année dernière et, notamment, aux propositions franco-britanniques du 10 juin 1954, en déclarant qu'elles étaient archaïques.

C'est ainsi que M. Martin, dans la déclaration qu'il a faite hier, a, plus clairement et plus franchement que d'autres, expliqué que les Puissances occidentales mettaient en doute la possibilité même d'un accord positif dans le domaine de la réduction des armements et de l'interdiction des armes atomiques.

Le projet de résolution du Canada, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France insiste, non pas sur la réduction des armements, l'interdiction de l'arme atomique et l'établissement d'un contrôle international, mais sur l'échange de renseignements militaires et sur des opérations de photographies aériennes. On déclare que l'inspection aérienne serait la clé qui permettrait d'ouvrir - on ne sait d'ailleurs pas à quel moment - la porte du désarmement et que ces mesures libéreraient les peuples de la crainte d'une attaque par surprise. En est-il bien ainsi? L'examen des propositions du Président Eisenhower nous amène à conclure que, dans les conditions actuelles, cette inspection aérienne ne contribuerait pas à nous faire progresser dans la voie d'une sécurité plus grande pour les Etats et ne faciliterait en rien la solution du problème du désarmement. Si l'on admet que l'une des parties présentera des renseignements sur ses forces armées et permettra que des photographies de son territoire soient prises par l'autre partie, celle-ci, s'étant procuré les renseignements nécessaires, pourra les utiliser pour accroître ses forces armées et ses armements, y compris ses armes de destruction massive. Etant donné qu'il n'existera pas encore d'accord sur la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques, il est inutile de dire que les renseignements ainsi recueillis pourraient être utilisés à des fins d'agression. N'oublions pas que ces mesures seraient prises au milieu d'une course aux armements constante, alors qu'existeraient des groupes militaires et un réseau de base menaçant la sécurité des Etats voisins.

Il est, à cet égard, un autre argument important qui a été souligné par le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Boulganine, dans sa lettre au Président Eisenhower:

"Il ne faut pas oublier, écrivait M. Boulganine, que si nous nous occupons des photographies aériennes et de l'échange de renseignements militaires sans avoir pris de mesures efficaces en vue de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique, il y aura des risques dont je veux vous faire part. Le résultat ne serait-il pas de nous faire oublier les dangers de violation de la paix qui sont, en quelque sorte, inscrits dans la course aux armements?"

Nous estimons donc que les Puissances occidentales n'attachent pas l'importance qu'elle mérite à la question de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique et qu'elles sont peu intéressées à des progrès dans cette voie.

Nous avons des raisons de penser que ces nouvelles possibilités dans la voie du désarmement dont parlait, l'an dernier, le représentant de la France, ces éclaircies qui s'étaient produites parmi les nuages menaçants de la course aux armements, sont précisément ce qui dépasse le cadre des intentions et des désirs des Puissances occidentales.

Examinons, cependant, les motifs qu'invoquent les Puissances occidentales pour fonder leur refus de reprendre même les propositions qu'elles avaient faites avant la Conférence de Genève. Voyons pourquoi elles renoncent à appliquer les dispositions de la résolution adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale, qui déterminait les éléments essentiels d'une convention internationale et qui établissait un lien étroit entre les diverses parties du problème du désarmement, c'est-à-dire l'interdiction de l'arme atomique et à l'hydrogène, une réduction importante des armements et l'établissement d'un contrôle international efficace.

Les représentants des Puissances occidentales s'efforcent de fonder leur refus de conclure un accord sur la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique en arguant des difficultés qu'il y a à instituer un contrôle des matériaux nucléaires. Nous ne nions pas qu'il y ait certaines difficultés dans ce domaine. Nul ne songe à le nier. Il suffit, par exemple, de se souvenir du premier rapport de la Commission de l'énergie atomique où l'on peut trouver

un avis du Comité scientifique et technique au sujet des difficultés qu'il y aurait à établir un contrôle des matériaux nucléaires.

Pour être juste, il convient de rappeler que le représentant de la France, M. Moch, déclarait également ce qui suit en 1952 :

"La difficulté qu'il y a à établir un contrôle sur les matières fissiles déjà fabriquées deviendra plus grande d'année en année, au fur et à mesure que les stocks s'accroîtront. Avec le temps, les risques de violations et les dangers qui résideront dans le fait que les matières atomiques déjà produites ne pourront pas être décelées augmenteront avec une rapidité extraordinaire."

Mais la déclaration du représentant de la France ne devait pas être entendue par les membres du Sous-Comité.

Il y a deux ou trois ans, les Puissances occidentales s'opposaient à la fin de la course aux armements en déclarant qu'il y avait, en Corée et en Indochine, une guerre qui avait créé une tension entre les Etats; elles ajoutaient que ce ne serait que lorsque ces guerres auraient pris fin qu'il serait possible de mettre un terme à la course aux armements. Il n'y a plus d'effusion de sang en Corée et en Indochine, mais la course aux armements se poursuit, les budgets militaires des Etats continuent d'augmenter, le danger d'une guerre atomique est toujours présent, suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus de l'humanité. Lorsqu'on indique qu'un progrès pourrait être réalisé dans le domaine de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique en se fondant sur les propositions présentées par l'Union soviétique et par d'autres Puissances, on s'oppose à ces propositions sous le prétexte qu'il serait impossible d'établir un contrôle international de l'interdiction de l'arme atomique et l'on en tire la conclusion que l'on ne peut pas désarmer.

Mais une question se pose. Quelles peuvent être les conséquences de cette thèse que l'on entend développer de plus en plus souvent et selon laquelle la conclusion d'une convention internationale sur la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique est un but que les Nations Unies ne pourront jamais atteindre? Ceux qui sèment ainsi le fatalisme dans l'esprit des peuples favorisent le jeu des cercles agressifs qui s'attristent de la fin de la guerre

froide et qui veulent voir se poursuivre la course aux armements qui augmente le danger d'une guerre atomique. Si l'on veut parler d'hypocrisie, il est facile de voir où elle se trouve.

Afin de renforcer la paix, l'Organisation des Nations Unies doit se prononcer en faveur de la réduction des armements et de l'interdiction de l'arme atomique.

Cette dernière question - l'interdiction des armes nucléaires - est prévue dans les propositions de l'Union soviétique. C'est une tâche essentielle et urgente de notre époque. Mais si l'on se reporte à la Déclaration commune des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France, présentée à la Conférence des Ministres des affaires étrangères, à Genève, le 10 novembre de cette année, l'on y trouve la recommandation de renoncer "à l'utilisation des armes nucléaires et des autres types d'armes, sous quelque forme que ce soit et d'une façon qui serait incompatible avec la Charte des Nations Unies".

Il est intéressant de constater que, dans cette recommandation, on établit une égalité entre l'arme atomique et l'arme à l'hydrogène, d'une part, et tous les autres types d'armes, d'autre part. Les armements atomiques deviennent maintenant, pour les Puissances occidentales, des armements de type classique. Ces Puissances occidentales paraissent vouloir nous faire croire qu'il n'y a pas de différence entre des obus ordinaires et la bombe atomique alors que l'expérience faite à la fin de la deuxième guerre mondiale a certes prouvé que l'arme atomique est bien une arme de destruction massive.

Déjà en 1947, dans son deuxième rapport au Conseil de sécurité, la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies donnait la définition suivante des armes atomiques : "Toute bombe ou tout autre objet quelconque ... susceptible d'être employé pour la destruction massive ou pour blesser ou empoisonner d'une façon massive." (Commission de l'énergie atomique, procès-verbaux officiels, deuxième année, Supplément spécial, deuxième rapport au Conseil de sécurité, 11 septembre 1947, page 71)

Dans les propositions des Puissances occidentales, on place sur un pied d'égalité les armements de type classique et les armes de destruction massive, ce qui prouve que les Puissances occidentales veulent s'opposer à l'interdiction des armes nucléaires et qu'elles tiennent à pouvoir utiliser ces armes au même titre que toutes les autres. A leur avis, il ne servirait de rien d'interdire l'arme atomique, de l'éliminer des armements des Etats. Lorsque les Puissances occidentales emploient les mots : "... incompatible avec la Charte des Nations Unies", elles veulent simplement faire croire que l'utilisation de l'arme nucléaire n'est pas incompatible avec la Charte. On s'est déjà servi de la Charte des Nations Unies, dans le passé, pour masquer l'agression. Les Puissances occidentales tentent de recourir à nouveau au même procédé. Bien entendu, elles vont ainsi à l'encontre des principes qui sont à la base des Nations Unies. Dès 1946, en effet, notre Organisation décidait qu'il convenait d'assurer une réduction générale des armements et d'interdire l'arme atomique. Si minutieusement que l'on examine la proposition commune du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni (A/C.1/L.150/Corr.2), on ne peut y trouver quoi que ce soit au sujet de l'interdiction de l'arme atomique. Ce n'est par là un hasard. Le paragraphe 3 du projet de résolution des quatre Puissances prend pour prétexte la nécessité,

pour chaque Etat, de poursuivre les recherches scientifiques "en vue de découvrir des méthodes qui rendraient possible un système d'inspection et de contrôle véritablement efficace des matières entrant dans la fabrication des armes nucléaires..." C'est un moyen d'ajourner sine die l'examen du problème du désarmement.

Le représentant du Canada, cherchant les raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de faire des progrès aussi importants qu'on l'espérait dans le domaine du désarmement, a allégué ce qu'il appelle la position négative de l'Union soviétique pour ce qui est de l'unification de l'Allemagne et de la sécurité européenne à la Conférence des quatre Ministres à Genève. Puisque M. Martin s'est référé à la question allemande et à celle de la sécurité européenne, il est indispensable de comparer brièvement la position prise par les Puissances occidentales et celle de l'Union soviétique lorsque ces questions ont été étudiées à Genève.

Pour ce qui est des Puissances occidentales, elles ne se bornent pas à vouloir la remilitarisation de l'Allemagne de l'Ouest; cette remilitarisation est déjà en cours depuis les Accords de Paris; elles veulent essayer d'entraîner l'Allemagne orientale, par conséquent d'amener toute l'Allemagne, dans le bloc de l'Atlantique-Nord qui est dirigé contre l'Union soviétique et d'autres pays.

Cette politique est absolument contraire à la cause de la paix et de la sécurité européenne.

De son côté, l'Union soviétique veut la réunification de l'Allemagne; elle veut une Allemagne pacifique et démocratique qui ne participe à aucun bloc militaire mais qui, au contraire, collabore avec tous les Etats en vue du renforcement de la paix.

Cette politique qui s'oppose à la renaissance d'une Allemagne impérialiste et militariste, de cette Allemagne qui, deux fois dans l'espace d'une vie humaine, a entraîné le monde dans une guerre atroce, est appuyée chaleureusement par tous les peuples d'Europe et, notamment, par celui de mon pays. En effet, les peuples se rendent compte que la renaissance du militarisme allemand ne peut aller de pair avec la lutte contre la guerre.

La question allemande n'a pas pu être résolue à Genève de façon positive parce que les Puissances occidentales ne veulent pas que les Allemands participent avec elles à la discussion de cette question.

Il est évident que la position de l'Union soviétique sur la question allemande n'a rien de commun avec les difficultés qui se sont produites au sujet de la question du désarmement. L'Organisation des Nations Unies ne doit pas être condamnée à l'inaction parce qu'il y a des obstacles à la réalisation d'un accord sur la réduction des armements. Elle doit s'efforcer d'éliminer la menace d'une nouvelle guerre, la menace de l'emploi de l'arme atomique et libérer les peuples de cette crainte. Elle doit faire tous ses efforts pour empêcher à jamais la guerre atomique; elle doit condamner l'utilisation de l'arme atomique, tant sur le plan moral que sur le plan politique. Si les Gouvernements de l'Union soviétique, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France déclaraient que, sans attendre la mise en vigueur d'une convention sur l'interdiction de l'arme atomique, ils s'engagent à ne pas utiliser en premier l'arme atomique et s'ils invitaient d'autres Etats à se joindre à cette déclaration, la portée de cet engagement moral serait encore plus grande que celle de la Convention internationale adoptée à Genève, en 1925, contre l'utilisation de l'arme bactérienne et de l'arme chimique.

Ceux qui refusent de prendre cet engagement, qui s'opposent à la condamnation morale de l'arme atomique, prétendent que c'est parce qu'il est impossible d'en assurer le respect, parce qu'il ne s'agirait que d'une promesse.

Cependant, l'histoire nous apprend que des engagements de cette nature ont déjà été pris, que la condamnation morale et politique de l'utilisation d'armes de destruction massive a empêché les Etats d'utiliser de telles armes pendant les guerres du passé. C'est ainsi que, grâce au Protocole de Genève, les Etats belligérants ont renoncé, pendant la deuxième guerre mondiale, à l'emploi de l'arme chimique ou de l'arme bactérienne.

Ainsi le droit international comme la pratique internationale montrent combien il est important et nécessaire de condamner l'emploi de l'arme nucléaire, aussi bien sur le plan moral que sur le plan politique, puisqu'il s'agit de l'arme la plus destructrice de toutes celles que l'humanité connaît.

Outre le rapport de la Commission du désarmement, notre Commission étudie la proposition de l'Union soviétique relative aux "Mesures destinées à réduire encore la tension internationale et à développer la collaboration internationale". Le projet de résolution proposé par la délégation de l'Union soviétique commence ainsi:

"L'Assemblée générale prend acte avec satisfaction des efforts déployés par les Etats, notamment ces derniers temps, en vue de réduire la tension internationale, de renforcer la confiance mutuelle et de développer la collaboration entre les peuples." (A/C.1/L.151)

La Conférence de Genève joue, on le sait, un rôle très important dans cette détente; il en est de même de la Conférence de Bandoung, des pays d'Asie et d'Afrique, ainsi que de l'établissement de contact entre divers chefs d'Etat.

On parle beaucoup maintenant de l'esprit de Genève; certains en parlent avec satisfaction et expriment l'espoir que cet esprit conduira à de nouveaux résultats et même à de nouvelles mesures concrètes susceptibles de renforcer la confiance entre Etats. D'autres, surtout ceux qui n'aiment pas cet esprit de Genève, essaient de réduire l'importance de la Conférence de Genève, de manière à pouvoir s'en tenir, dans les relations internationales, à la célèbre politique des positions de force.

L'Assemblée générale contribuerait à réduire la tension internationale si elle incitait les Etats à suivre la politique de collaboration décidée à Genève, quels que soient les obstacles qu'ils trouveront sur leur chemin.

Pour ces considérations, la délégation de l'Ukraine appuie le projet de résolution soumis par l'Union soviétique; si l'Assemblée générale adoptait ce projet de résolution, ce document pourrait avoir un très grand rôle dans le développement de la collaboration internationale.

Les peuples espèrent encore que tous les Etats, et avant tout les grandes Puissances s'engageront dans la voie de la collaboration et continueront à rechercher des solutions concertées afin de sortir de l'impasse où se trouve actuellement le problème de la réduction des armements, de l'interdiction des armes atomiques et de l'établissement d'un contrôle internationale efficace. Nous espérons avec ferveur que cet espoir sera bientôt rempli.

M. RAMADAN (Egypte) : La Conférence des quatre Grands, réunie à Genève au mois de juillet dernier, a suscité tant d'espoirs que le monde s'est cru engagé dans la voie définitive de la réconciliation et de l'entente. A la rencontre des Grands à Genève, des initiatives importantes furent prises, jetant les bases de différents plans en matière de désarmement et de contact entre l'Est et l'Ouest.

Ces initiatives diverses émanaient d'une idée directrice centrée sur la nécessité de rétablir la confiance entre l'Est et l'Ouest, - condition indispensable pour créer le climat favorable où pourraient se dérouler les négociations prévues pour une date ultérieure.

C'est ainsi que naquit l'esprit de Genève. Malheureusement, les indices favorables pouvant être interprétés comme une manifestation de la volonté commune des chefs d'Etat d'inaugurer une ère de détente dans le monde n'allaient pas tarder à disparaître pour céder la place au doute et à la méfiance.

Ce bref rappel des événements éclaire la nature du débat engagé devant notre Commission. Les phases ultérieures, qui ont succédé à la rencontre des chefs d'Etat à Genève, furent marquées, dans le monde, par une alternance d'optimisme et de découragement, où la raison de douter de la sagesse des dirigeants des grandes Puissances devait parfois prévaloir sur les motifs d'espérer.

La Conférence des Ministres des affaires étrangères, réunie à Genève au mois d'octobre dernier, devait marquer le point de départ de la détérioration des sentiments de confiance qui s'étaient épanouis durant la rencontre des Grands du mois de juillet et immédiatement après. Les positions respectives adoptées au cours de la réunion des Ministres des affaires étrangères à Genève se sont raidies sur la double question de la sécurité européenne et de l'unité allemande; une divergence assez nette devait séparer les différentes thèses soutenues en ce qui concerne le désarmement et les autres problèmes également débattus.

D'ailleurs, le communiqué final publié à la clôture des travaux de Genève a confirmé les pronostics sceptiques de la plupart des observateurs; il apparut évident alors que des obstacles empêchaient la conciliation des thèses respectives de l'Ouest et de l'Est, à la suite d'un sentiment de méfiance qui altéra profondément

le climat des négociations. L'opinion publique se préoccupa, à juste titre, des répercussions de l'antagonisme qui s'est manifesté à la dernière rencontre de Genève. Les appréhensions étaient d'ailleurs justifiées par le fait que le germe de méfiance risque de faire renaître la tension internationale qui s'était considérablement relâchée au lendemain de la rencontre des chefs d'Etat à Genève. Les observateurs avaient nourri l'espoir que la dernière rencontre de Genève allait permettre aux Ministres des affaires étrangères des quatre grandes Puissances de trouver un terrain d'entente qui pourrait rapprocher les thèses diverses en matière de désarmement; ils étaient enclins à croire que les initiatives prises par les chefs d'Etat au mois de juillet dernier allaient porter leurs fruits, aplanir les difficultés et permettre l'établissement d'un accord de base sur un plan d'ensemble concernant le désarmement, le contrôle et la prohibition des armes nucléaires. Cet espoir était fortifié par le fait que, dans l'intervalle entre la rencontre de juillet et la Conférence de Genève, le monde entier avait indiqué, à travers la presse et les discours des chefs des gouvernements dans les capitales respectives de l'univers, l'importance considérable qu'il attachait à voir les grandes Puissances sortir de l'impasse et faire un pas en avant dans la voie de la réconciliation et de la détente internationale.

Or la dernière Conférence de Genève a révélé que la méfiance réciproque était à l'origine des désaccords qui séparaient les thèses respectives. Ce sentiment était à l'origine de l'exigence de certaines conditions préalables dans lesquelles le contrôle peut être exercé effectivement.

S'il semblait que, sur le plan des directives générales, les thèses opposées tendaient à se rapprocher, il suffisait d'aborder l'examen des conditions préalables pour garantir le contrôle pour qu'immédiatement le sentiment de méfiance réciproque transforme le climat des négociations.

Pourtant il est certain que les grandes Puissances ont la perception très nette du grave danger que ferait courir à la civilisation entière le risque d'une conflagration où notre civilisation pourrait sombrer; chacun s'accorde à reconnaître qu'un conflit atomique serait aujourd'hui une folie, engendrant des

calamités hors de proportion avec les avantages qu'on pourrait espérer retirer d'une victoire. Aucun esprit sensé ne peut envisager aujourd'hui la possibilité de déclencher une guerre nucléaire, dont les effets dévastateurs et destructeurs ne se limiteraient pas à une partie du monde, mais s'étendraient jusqu'aux confins les plus lointains de l'univers. Les trésors de civilisation, l'héritage de siècles de culture durant lesquels le génie humain a réalisé les créations les plus fécondes seraient anéantis. Car les connaissances scientifiques acquises jusqu'à ce jour ne permettent pas de délimiter l'étendue du rayon de dévastation des armes nucléaires.

Outre la destruction totale et massive qu'elle apporterait, la radioactivité produite par l'explosion des armes nucléaires pourrait répandre une mort lente, car elle provoquerait le dessèchement de la végétation, l'empoisonnement des sources d'eau potable et aurait pour effet d'amener l'anéantissement de toute trace d'espèce humaine.

Il est vrai que les moyennes et petites Puissances ne peuvent jamais jouer un rôle déterminant dans l'arène où les grandes Puissances sont dotées d'un double pouvoir, l'un malfaisant, l'autre bienfaisant : d'un côté celui de précipiter la catastrophe finale si les armes nucléaires sont utilisées à des fins guerrières, de l'autre, le pouvoir bienfaisant de convertir ce qui est actuellement un instrument de terreur en une source de bienfaits pour l'humanité si la même énergie nucléaire est utilisée à des fins pacifiques.

Les moyennes et petites Puissances se trouvent cependant aujourd'hui investies d'un pouvoir suprême; elles sont les messagères d'un appel destiné au concert des grandes Puissances pour faire entendre la voix de la raison dans la plus grande conjoncture de l'histoire du monde. Ce message qui a trouvé sa formulation, son expression la plus éloquente à la Conférence de Bandoung n'est pas dicté seulement par des raisons de sécurité, mais il est inspiré par les impératifs supérieurs d'humanité en vue de sauvegarder le legs précieux des siècles où le génie humain dans un élan d'émulation, a bâti et cimenté l'édifice de notre civilisation. Ce message doit être entendu. Les grandes Puissances ne sauraient ignorer les responsabilités qu'elles assument vis-à-vis de notre civilisation, d'autant plus qu'un élément d'urgence s'impose, l'accumulation des armes nucléaires, outre qu'elle constitue une charge très lourde pour les budgets de tous les Etats intéressés étant de nature à menacer la paix et la sécurité de tous les peuples du monde.

Pour toutes ces considérations, un accord doit intervenir entre les Puissances intéressées, en vue de rétablir la confiance et de mettre sur pied un plan constructif de désarmement. Un tel accord paraît indispensable parce qu'une guerre, aujourd'hui, est impensable. Il est également indispensable parce que les parties intéressées ne peuvent risquer une course aux armements qui grève lourdement les budgets des Etats. Indispensable enfin, parce qu'un accord dans ce domaine pourrait se traduire par des avantages dont recueillera les bienfaits l'humanité tout entière.

Il serait même intéressant de signaler que, malgré les divergences de vues qui opposent les grandes Puissances, un progrès a été réalisé quant à la réduction des effectifs, quant au stade auquel interviendra l'interdiction des armes nucléaires et, enfin, quant à la combinaison des plans des deux blocs concernant le contrôle. Nous sommes certains que, malgré les arguments valables opposés de part et d'autre à l'encontre des thèses respectives, l'importance de l'enjeu qu'entraînerait un éventuel échec est si grande que les parties intéressées, soutenues en cela d'ailleurs par l'avis unanime de tous les peuples du monde, accompliront certainement un effort sérieux pour atteindre et achever un résultat constructif.

Il n'est pas nécessaire qu'un accord sur tous les points soit total et immédiat; il suffit que tout ce qui est possible soit fait. Il est évident que cet accord, une fois qu'il sera conclu entre les grandes Puissances, fera naître un sentiment de sécurité qui aidera grandement à amener un relâchement de la tension internationale. D'un autre côté, cet accord pourrait, comme nous l'avons dit, offrir des avantages réels par la compression des dépenses qu'il entraînerait, rendant ainsi disponibles des sommes qui pourraient être utilisées pour le plus grand bienfait de l'humanité. Les répercussions de pareils avantages se feraient sentir dans le domaine politique, car au fur et à mesure que le niveau de vie des masses s'améliore, un progrès réel est accompli sur le plan des relations internationales.

Nous avons la conviction que l'aspiration à la détente demeure l'objectif suprême de tous les peuples épris de paix. L'Egypte est certes parmi les pays dont les intentions pacifiques ne peuvent être mises en doute. Si, au cours du débat, quelques allusions ont été faites concernant certaines tractations conclues au Moyen-Orient et qui auraient été la cause d'une tension internationale dans cette région, j'aimerais ici dissiper l'inquiétude ou le doute qui aurait pu naître dans certains esprits.

Comme tous les Etats souverains, l'Egypte a le droit et le devoir d'assurer la défense de son territoire. Il entre exclusivement dans ses attributions d'apprécier les mesures que comporte cette défense. Nous avons été amenés à pourvoir aux mesures nécessaires pour assurer cette défense et garantir notre sécurité.

Nous sommes pleinement convaincus que les mesures que nous avons prises pour sauvegarder notre sécurité et répondre aux besoins de notre légitime défense constituent un facteur de paix et de stabilité dans cette partie du monde.

M. BELAUNDE (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Retenu aux débats de la Commission politique spéciale sur l'admission des nouveaux membres, je n'ai pu assister aux séances de la Première Commission consacrée au problème du désarmement ni, par conséquent, entendre les déclarations qui ont déjà été faites. C'est pourquoi mon intervention se fondera uniquement sur l'étude à laquelle j'ai moi-même procédé depuis 1950 de ce problème si grave. Je m'efforcerai d'être bref et d'aborder directement le fond de la question.

Ce débat sur le désarmement revêt une signification tragique, peut-être dois-je me borner à dire qu'il est dramatique. D'une part, en effet, nous remarquons qu'un véritable rapprochement des points de vues s'est dessiné à de nombreuses reprises. Je me souviens que ces étapes de rapprochement ont été les suivantes : à l'origine, nous nous sommes trouvés devant une proposition tendant à l'interdiction théorique et inconditionnelle de l'usage des armes atomiques, puis devant celle d'une réduction mécanique et arithmétique d'un tiers. C'était là une position intransigeante, irréductible. D'autre part, nous étions saisis du plan Baruch dont les auteurs prévoyaient la remise des matériaux nucléaires aux mains d'un organisme international qui en aurait contrôlé l'emploi à des fins exclusivement pacifiques et humanitaires. Cette opération serait allée de pair avec une réduction proportionnelle et équilibrée des armements.

Il a fallu beaucoup de travail et d'efforts - mais le rappel de ce travail et de ces efforts doit être pour nous un encouragement - pour rapprocher les deux thèses et convaincre les représentants de l'Union soviétique que des réductions abstraites et théoriques fondées sur la bonne volonté et la confiance, de même que l'interdiction inconditionnelle, étaient pure fiction parce que dépourvues de toute valeur juridique.

La propagande, je le dis franchement, peut avoir un effet dangereux dans l'immédiat; à long terme, son effet est nul. Toujours est-il que la conviction s'établit de plus en plus, surtout à Paris, qu'il ne pouvait y avoir d'interdiction véritable de l'arme atomique sans contrôle correspondant, et qu'il ne pouvait y avoir de contrôle sans inspection. Après un examen prolongé, nous arrivâmes à ce concept d'une trilogie indivisible : pas d'interdiction sans contrôle; pas de contrôle sans inspection. De même, pouvait-on ajouter qu'on ne concevait pas de réduction des armements qui ne s'accompagnât pas de contrôle.

Ainsi, réduction, interdiction et contrôle étaient les divers aspects d'une même entité juridique. C'est alors que la Commission du désarmement, qui avait absorbé l'ancienne commission de l'énergie atomique, fut invitée à élaborer un projet de convention comportant l'obligation juridique de réduire les armements, d'instituer un contrôle et d'interdire l'arme atomique.

Cependant, une sérieuse difficulté subsistait. Nous ne tenons pas de Dieu le don d'ubiquité. Nous ne pouvons faire plusieurs choses en même temps. Il nous faut procéder par paliers successifs. Les Etats-Unis d'Amérique présentèrent un projet du plus haut intérêt, unissant les deux concepts qui paraissaient diviser les Puissances occidentales et l'Union soviétique: l'accent mis par l'Union soviétique sur les armes nucléaires, terrain sur lequel elle se sentait inférieure, et l'accent mis par les Puissances occidentales sur la réduction des armements de type classique, terrain sur lequel elles se sentaient inférieures à l'Union soviétique. C'est ainsi que nous eûmes le Projet Acheson prévoyant une série d'étapes, procédant, selon la méthode cartésienne, du plus facile au plus difficile, commençant par les réductions possibles pour terminer avec l'interdiction de l'arme atomique.

M. Vychinsky, avec tout le talent que nous lui reconnaissons, signalait que les étapes ne devaient pas être nécessairement liées, qu'en fait il s'agissait d'éléments discontinus, qu'on pouvait fort bien s'attaquer à une étape, et que si les difficultés s'avéraient trop grandes pour réaliser les autres étapes un pays de bonne foi pouvait légitimement s'en tenir à la première étape, que ce résultat à lui seul était déjà précieux.

J'avoue que l'argument de M. Vychinsky n'était pas sans impressionner certains, parmi lesquels je me comptais. Représentant d'un petit pays, à l'impartialité reconnue et qui tire son autorité de la seule tradition juridique, témoignant d'une ignorance, dans un sujet de ce genre, que je confesse en toute humilité, je m'étais dit : - M. Vychinsky n'a-t-il pas oublié un élément qui était implicite dans la proposition des Etats-Unis d'Amérique, proposition honnête et sincère ?

Je comprenais cette proposition comme comportant des étapes, si je puis dire, chronologiques, mais formant un tout indivisible. Si la troisième étape, par exemple, ne pouvait être réalisée, les deux étapes précédentes se trouvaient annulées et chaque pays avait la faculté de considérer comme nulles les obligations contractées lors de ces deux premières étapes. Pour avoir fait mon droit, j'appliquais le principe des traités synalagmatiques, de l'indivisibilité des obligations contractées. De toute évidence, les étapes constituaient un tout indivisible.

Dans la ligne de cette interprétation, les délégations du Brésil et du Pérou purent inciter la délégation soviétique à accepter de travailler sur la base du plan américain. Il semblait alors que le concept d'interdiction, à des fins de propagande, faisant appel seulement à la confiance et à la parole donnée, était abandonné.

Malheureusement, ce concept d'interdiction pure et simple, qu'on croyait abandonné, reparait aujourd'hui. Et c'est un élément désagréable de la situation. Ce revenant introduit dans le débat un élément perturbateur. Je répète qu'il présuppose la bonne foi absolue, la confiance absolue. Et celles-ci, pour paraphraser la parole de Pascal, ne se décrètent pas.

La Commission du désarmement a travaillé dans ce cadre, sans résultat. On s'est heurté au revenant de l'interdiction, à l'impossibilité de s'entendre sur un contrôle effectif; parce que le contrôle est un élément indispensable d'un Plan. De même que l'interdiction absolue se heurtait à la difficulté de la confiance, le concept de contrôle se heurtait à un autre obstacle. Le contrôle suppose une inspection, des organes ayant le pouvoir d'exercer cette inspection. Et l'Union soviétique tenait ces pouvoirs pour contraires au concept de souveraineté. L'URSS affirmait, à Paris, que les attributions du contrôle étaient inacceptables pour un Etat soucieux de sa souveraineté.

Mais quelles sont les limites de la souveraineté ? A quel point le pouvoir d'inspection est-il en contradiction avec le principe de la souveraineté ? Le principe de la souveraineté est chose admirable. On ne saurait lui donner l'acception vague et imprécise qu'on pourrait donner au terme d'interdiction. Il convient de dire avec précision ce qu'est la souveraineté. ~~x~~ Me retranchant derrière la tradition latine, qui est celle du monde, je dirai que la souveraineté est la liberté des Etats dans le respect de l'ordre international. Nous ne pouvons accepter le concept de souveraineté absolue. La souveraineté est chose sacrée, précisément parce qu'elle se situe dans le cadre de la loi internationale, de l'ordre juridique mondial.

On voit comment, au travers de ce rapprochement, l'efficacité pratique du contrôle apparaît difficile; comment définir les limites de la souveraineté et les exigences de l'ordre international ?

Mais les débats de Paris ont dégagé quelque chose de plus intéressant encore. Il était évident que le concept d'étapes indivisibles, quoique chronologique, où intervenaient tout d'abord le processus de réduction des armements de type classique et après seulement l'étape des armes nucléaires, n'était pas favorable, pour ne pas dire équitable, aux Puissances qui avaient une supériorité dans le domaine des armements de type classique mais ~~se sentaient en infériorité~~ dans le domaine nucléaire.

Quoi qu'il en soit, ce plan ne semblait pas très équitable à l'égard de la Puissance qui, ayant la supériorité dans le domaine des armes de type classique, était en état d'infériorité dans le domaine des armes nucléaires. Je me rappelle que la délégation de l'Australie suggéra alors un développement parallèle des travaux dans ces deux domaines. C'est ce qui me donna l'idée de proposer l'idée de la simultanéité d'action qui, par la suite commença à prendre corps.

Dans notre monde, lorsqu'une idée prend naissance, il lui faut souvent un certain temps pour mûrir. Le principe de la simultanéité trouva son expression véritable en 1953 dans le remarquable mémorandum franco-britannique qui, en effet, prévoyait une action simultanée dans les domaines du désarmement de type classique et du désarmement nucléaire. A cette époque, M. Vychinsky vivait encore et nous eûmes la satisfaction, lorsque nous insistâmes sur la nécessité, pour des raisons de justice et d'opportunité, de respecter ce principe de la simultanéité afin de donner des garanties aussi bien aux pays supérieurs dans le domaine classique qu'aux pays supérieurs dans le domaine nucléaire, d'entendre le représentant de l'Union soviétique nous annoncer que son pays acceptait le mémorandum franco-britannique comme document de travail.

J'ai rarement l'occasion de manifester de l'allégresse lorsque nous étudions de semblables questions. Cependant, je me rappelle avoir ressenti un espoir fugace. Malheureusement, cette impression ne dura pas. Le problème le plus grave, en effet, celui du contrôle, subsistait. Qu'allions-nous faire à cet égard ? Nous fûmes saisis alors d'une proposition soviétique très ingénieuse, inspirée de la meilleure stratégie diplomatique, - car nous savons qu'en diplomatie comme pour la guerre la stratégie est nécessaire. Cette proposition soviétique acceptait un contrôle, mais provisoire. Ce contrôle provisoire ne devait intervenir qu'à une certaine étape, puisque le processus de désarmement avait été fractionné en étapes. Nous revenions ainsi au plan Acheson. Quant à l'organe de contrôle permanent, il n'interviendrait qu'à la fin d'un certain nombre d'étapes.

Cette proposition suscita des objections immédiates: le contrôle réalisé par un organe provisoire et subsidiaire ne serait-il pas en réalité différent de la notion que l'on entend généralement par ce terme ? S'il est vrai que l'interdiction de l'arme atomique et la réduction des armements exigent un contrôle, celui-ci ne peut être que permanent.

Il était, évidemment, possible de concevoir un système d'inspection, mais si leur indivisibilité est certaine, sur le plan absolu, les trois éléments du désarmement ne sont malheureusement pas réalisables simultanément. Il n'est pas possible de travailler de façon simultanée sur les trois fronts. Nos moyens limités, en effet, nous obligent à échelonner notre tâche dans le temps. Un lien indivisible peut, du point de vue philosophique, exister entre les trois éléments, mais du point de vue pratique, si le contrôle est indispensable pour donner la garantie que la réduction des armements et l'interdiction des armes atomiques ont été réalisées, il doit, de plus, précéder la mise en oeuvre de ces deux principes. Devant cette évidence, les Puissances occidentales avaient donc entièrement raison de défendre le point de vue qu'elles adoptèrent. Tous ceux qui, admettant le bien-fondé du mémorandum franco-britannique, insistaient sur la priorité de l'organe de contrôle, avaient raison.

Or, comment exercer le contrôle s'il n'y a pas de contrôleur ? Il fallait donc désigner d'abord les contrôleurs, comme il faut, avant de construire une maison édifier les fondations, et comme, avant d'exécuter un plan, il faut avoir un devis et une marche à suivre.

Que se passa-t-il lorsque la Commission du désarmement fut chargée de travailler sur la base du mémorandum franco-britannique ? En lisant les documents de cette Commission, j'ai constaté avec tristesse que le revenant était revenu, comme dans le drame d'Ibsen. Le principe de l'interdiction des armes de destruction massive réapparaissait. Au moment donc où la situation semblait s'éclaircir, à Londres, M. Gromyko proposa l'interdiction inconditionnelle de tous les engins nucléaires, avant de procéder à toute autre opération. Dès lors, les difficultés ne firent que s'accumuler. Aujourd'hui, indépendamment du problème de la date à laquelle doit intervenir l'interdiction inconditionnelle de l'arme nucléaire, nous nous heurtons à une autre difficulté que pose cette interdiction, même prise individuellement, et que l'Union soviétique est en train de découvrir graduellement. Aujourd'hui, les représentants soviétiques

commencent à reconnaître combien il est difficile de déceler l'existence de stocks camouflés d'armes nucléaires. Par un paradoxe tragique, l'arme nucléaire, qu'il est si difficile de fabriquer, peut être très aisément dissimulée. L'antinomie est flagrante entre le péril extrême que nous font courir les engins atomiques et la facilité de dissimuler ces engins. Ce phénomène me semble digne d'étude et le sujet pourrait en être proposé aux sociologues qui s'intéressent non seulement à l'histoire mais également au droit.

L'Union soviétique, donc, sans intervention des Puissances occidentales, a elle-même réalisé combien il était difficile de découvrir l'existence de stocks d'armes nucléaires camouflés. La Commission du désarmement s'est penchée sur ce problème, mais sans trouver encore de remède à la situation. Au temps des devins, il existait paraît-il des baguettes magiques qui permettaient de découvrir l'emplacement de trésors cachés. Peut-être un devin de la science moderne retrouvera-t-il un jour ce secret. Peut-être l'humanité disposera-t-elle d'un appareil d'une sensibilité extraordinaire qui permettra de détecter malgré les obstacles, malgré les distances, les points où ont été dissimulés ces fâcheux trésors que sont les dépôts d'armes atomiques et de munitions nucléaires. Pour l'heure, cette baguette magique n'existe pas, pas plus que nous ne connaissons de devins, de mages, ou de sourciers qui puissent nous indiquer qu'un stock de matières nucléaires est dissimulé dans telle île lointaine du Pacifique ou d'une autre région. Personne ne sait, aujourd'hui, où sont cachés les dépôts d'armes et de munitions atomiques.

C'est alors que nous nous trouvons devant une situation que je n'hésite pas maintenant à qualifier de tragique. Le contrôle qui, au cours des discussions, semblait provoquer des difficultés d'ordre juridique, paraît aujourd'hui se heurter à des difficultés scientifiques.

Cette prohibition, qui était fondée sur la bonne foi, pouvait être contrôlée dans une certaine mesure. On pouvait critiquer et condamner l'Etat qui aurait manqué à ses obligations et qui n'aurait pas détruit ses stocks nucléaires. Mais aujourd'hui, il est impossible d'établir cette prohibition, pour la bonne raison qu'il est impossible de dire à un Etat qu'il n'a pas rempli ses obligations puisque le détournement des stocks nucléaires est parfaitement incontrôlable.

Mais il y a plus. Revenons-en au problème du contrôle. C'est un aspect essentiel du problème. Nous nous rendons compte maintenant que nous n'avons pu résoudre les difficultés techniques et que le contrôle n'est pas une tâche facile, ce que l'Union soviétique a d'ailleurs reconnu dans sa proposition qui a été lue et relue ici. Mais nous nous heurtons à un fait qui m'intéresse et que je connais bien, le fait que le contrôle est extrêmement difficile.

Je voudrais faire allusion tout d'abord à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons et qui a été créée par les divergences de vues relatives au moment où sera créé l'organe de contrôle. A quel moment allons-nous créer cet organe? Les Puissances occidentales - et elles ont en cela entièrement raison - veulent le créer avant toute autre chose. L'Union soviétique, par contre, ne désire pas cette création immédiatement; elle désire qu'il soit créé par la suite et qu'il ne soit qu'un organe subsidiaire et provisoire.

On peut dire que toutes les propositions soviétiques, y compris la proposition très judicieuse du 10 mai, dont on peut approuver de nombreux aspects, ont leur "talon d'Achille". Tout lecteur impartial peut découvrir ce "talon d'Achille" dans toutes les propositions soviétiques; c'est le rôle secondaire que l'on veut faire jouer à un élément qui a la capitis diminutio maxima et qui pour nous est un élément essentiel, qui ne peut souffrir d'être considéré comme capitis diminutio minima; je veux parler du contrôle, sur lequel les propositions soviétiques cherchent à mettre la sourdine.

En second lieu, se pose le problème de l'inspection. Il existe un projet américain, que le représentant des Etats-Unis, M. Wadsworth, connaît bien, qui donne à l'organe de contrôle des pouvoirs très précis qui sont sans appel.

avaient

En effet, si ces pouvoirs / ce que les juristes appellent un effet suspensif, alors il n'y aurait plus de contrôle possible, car pendant le temps où l'on discuterait de la légitimité des mesures de l'inspection, il est bien évident que le camouflage et l'emploi illégitime de l'énergie atomique seraient possibles. Toute inspection suppose donc à priori qu'elle ne doit pas pouvoir être entravée. L'inspection doit être effectuée. La légitimité de ses moyens peut être contestée mais seulement ultérieurement.

Dans ce cas, j'avais proposé, précisément pour sauver les droits des Etats, de faire appel à une procédure juridique. Mais on m'a répondu : Pourquoi mêler le juridique au politique? C'est ce que m'a dit le représentant du Liban, M. Malik. En vérité, je crois qu'il est possible d'accepter la procédure juridique, à condition de ne pas prendre de mesures suspensives. La sentence sera peut-être favorable au demandeur mais il faut que la mesure soit prise. En effet, on peut réparer les effets d'une mesure. Par contre, ce qui n'est pas réparable, c'est l'emploi ou, je dirai mieux, l'abus de l'emploi de l'énergie nucléaire. Nous en arrivons ici à un point de vue juridique très intéressant. Si un inspecteur décrète des mesures qui sortent du cadre de ses pouvoirs, les effets de ces mesures sont réparables, mais si un inspecteur qui a dicté certaines mesures justifiées voit ces mesures suspendues, les effets de la suspension sont irréparables.

Et je me pose la question suivante : Est-il possible que l'esprit de rapprochement entre l'Union soviétique et les Puissances occidentales soit arrivé à un point tel que l'Union soviétique soit disposée à accepter les propositions américaines d'inspection, ce qui impliquerait la possibilité pour les inspecteurs de se rendre dans toutes les parties du monde et de visiter tous les endroits où l'on soupçonne que l'on puisse produire ou cacher de l'énergie nucléaire? L'Union soviétique accepterait-elle que les inspecteurs aient toute latitude d'action et que le droit d'appel sur la légitimité de cette action ne puisse se faire qu'ultérieurement, sans qu'aucune suspension soit possible? Si j'avais le droit de poser cette question, je la poserais à l'Union soviétique : l'Union soviétique accepterait-elle une telle proposition?

Mais il est une chose plus grave encore et qui me touche de très près, parce qu'elle a donné lieu à des discussions qui présentent pour moi certains aspects tragiques. J'avais fait remarquer que les grandes Puissances ont le droit

de veto et que, bien que ce droit ne s'applique pas au cas qui nous intéresse directement, puisqu'il s'agit de mesures pacifiques, ce droit s'applique, comme on le sait, aux cas où la force est employée; mais les cas de camouflage et les cas de violation d'une éventuelle convention sur la réduction des armements et l'interdiction de l'arme atomique pourraient se présenter sur d'autres territoires que ceux des grandes Puissances, sur le territoire de quelques pays alliés et dans ce cas, le droit de veto fonctionne. Et c'est avec une grande émotion que j'ai dit cela à M. Vychinsky. En général, je contrôle mes nerfs et mon émotion, plaise à Dieu. Mais cette fois-ci, j'étais profondément ému et j'ai dit à M. Vychinsky : "je crois qu'il n'y aura pas de solution à ce problème, tant que la faculté existera de faire appel devant le Conseil de sécurité, où les grandes Puissances ont le droit de veto, contre les décisions de l'organe de contrôle, surtout s'il existe des mesures suspensives".

Est-il vraiment nécessaire de renoncer au droit de veto ainsi que le proposait le représentant mexicain, M. Sandoval, lorsqu'on commença à discuter de ce sujet dès 1946 ? M. Vychinsky me répondit d'une façon très astucieuse : "Je ne puis modifier la Charte; la Charte c'est la loi". Je me souviens avec une certaine tristesse que mon projet tendant à renoncer au droit de veto ne fut appuyé que par le Brésil et par l'Australie. Le Royaume-Uni manifesta également une certaine opposition discrète en disant qu'il ne pouvait modifier les principes de la Charte. Parlons avec franchise. Si le veto peut être appliqué à un organe de contrôle, au cas où il y aurait appel devant le Conseil de sécurité, et si l'on accepte que des mesures suspensives soient prises, alors je me pose la question : le désarmement pourra-t-il jamais être effectif si l'on maintient au Conseil de sécurité le droit de veto en matière de désarmement ?

Bien entendu, la réponse que me fit le représentant soviétique était très intelligente. Mais, comme on dit en anglais "He passed the buck" aux autres Puissances.

Naturellement, ceux-ci n'étaient pas prêts à faire le jeu de l'Union soviétique. Ils gardèrent un silence prudent. Le Royaume-Uni déclara qu'on ne pouvait modifier la Charte et, à l'étape finale, nous avons constaté que le contrôle, non plus, n'était pas possible. Le tragique de ce débat fut que c'est moi qui étais ému par cette discussion passionnée et ce n'était pas M. Vychinsky. Pourtant, quelques jours après, M. Vychinsky mourait.

Aujourd'hui, faisant l'historique de la question, avec sincérité et en mettant toutes les cartes sur la table, on constate qu'il y a des difficultés considérables au contrôle, même du seul point de vue juridique. Ce n'est pas que je renonce de bon gré à surmonter ces difficultés. Je ne renonce à rien. Il me semble que les Nations Unies sont l'institution suprême qui a le droit de demander aux peuples - et à la Providence toujours généreuse - l'impossible. Nous avons le droit de demander à nos savants atomiques de nous inventer non pas un radar pour arrêter les avions en marche, mais un radar qui soit une baguette magique et qui découvre les plus petites cachettes où sont camouflées des matières nucléaires et jusqu'aux barils cachés au fond de la mer. Nous avons le droit de demander à l'Union soviétique et aux peuples qui font partie de l'Union soviétique de nous aider sur ce point. Nous nous trouvons devant une alternative : ou la survivance, ou la destruction et c'est pourquoi nous leur demandons de faire un effort dans l'ordre juridique, d'accepter le contrôle, l'inspection, le principe de la souveraineté réglementée par le droit international. Lorsque l'Union soviétique aura fait ce sacrifice de droit et d'autorité au service de l'humanité, elle se rendra compte qu'elle s'est rendu service à elle-même. Nous avons le droit de travailler, et nous continuerons à le faire. Nous avons le droit de donner mandat au Sous-Comité de rechercher les méthodes propres à assurer le désarmement et de demander à tous les hommes de science de faire les plus grands efforts pour découvrir le moyen scientifique de détecter les stocks de matières atomiques. Ici, dans le domaine politique, continuons à travailler afin de mettre au point un traité de désarmement.

Mais cela prendra du temps et, dans l'intervalle, tragiquement, s'accumulent des stocks d'armes atomiques. L'Union soviétique a une armée de techniciens qui semble être la plus nombreuse du monde, plus nombreuse même que celle des Etats-Unis. C'est une espèce de course où les avantages gagnés par l'un peuvent être rapidement compensés par l'autre. Mais pendant ce temps-là, on n'avance guère le désarmement.

Il est vrai qu'enfin l'Union soviétique a accepté, au lieu du principe arithmétique de la réduction d'un tiers, d'envisager une autre thèse. Nous nous en félicitons. La réduction par le moyen d'effectifs fixés, gelés et la réduction à des chiffres proposés par les Puissances occidentales sont maintenant acceptées par l'Union soviétique. Mais cette décision n'a pas entraîné de la part des Puissances occidentales un vrai recul. Même si la presse américaine a indiqué que les Puissances occidentales étaient revenues sur leur position antérieure, c'est une accusation injuste. Peut-être le mot "réserve" a-t-il été malheureux. Ce qui s'est passé, c'est que dans ce problème tous les éléments sont tellement liés entre eux que si l'un des éléments est affecté, tous les autres restent en suspens. Ce que les Puissances occidentales ont fait est de dire : nous ne pouvons plus avancer avant de savoir mieux quelle est la situation du point de vue du contrôle, avant que nous ayons des garanties effectives car, qu'allons-nous faire ? Proclamer des réductions, fixer des niveaux d'armées ou d'armements sans contrôle effectif ? Nous n'aurons pas d'éléments permettant de contrôler ces réductions théoriques.

J'ai écouté avec joie le discours que M. Moch a fait devant la Commission du désarmement et je l'ai entendu dire que s'il n'y avait pas de moyen pour contrôler les stocks de matières fissiles, il pouvait y avoir des moyens de contrôler la production des armes nucléaires. Ne pourrait-on se mettre d'accord sur les moyens de contrôler la production ? Ne faudrait-il pas nommer des inspecteurs, avec des pouvoirs suffisants, pour que les décisions des inspecteurs ne fassent pas l'objet d'appels suspensifs ? Il n'y a pas de recul des Puissances occidentales. Simplement, il y a un arrêt inévitable dû au changement des circonstances, à des difficultés juridiques subjectives du contrôle et surtout des difficultés scientifiques terribles pour détecter les stocks atomiques.

Au moment où le problème paraissait insoluble, un rayon d'espoir a brillé. Nous avons été les témoins d'une attitude très noble, d'un geste extraordinaire qui a eu un écho énorme dans l'opinion publique mondiale. Cet écho, nous ne pouvons pas l'oublier. Nous sommes même tout prêts à le ressusciter. Le chef d'un peuple dont la tradition est de conquérir les forces de la nature sans conquérir les hommes, un homme qui a été un grand militaire, qui a traversé l'Europe avec ses armées de libération, un homme qui a su montrer son intelligence de la stratégie et ses capacités d'homme politique dans la collaboration, un homme bon, une âme noble, profondément pénétrée de ses responsabilités, nous a dit : il y a des difficultés, mais jusqu'à ce qu'on les résolve, j'ouvre le ciel des Etats-Unis à l'inspection des avions soviétiques. Avec leurs appareils photographiques perfectionnés - que, certainement, ils ont su fabriquer en Union soviétique ou en Allemagne occidentale - ils peuvent venir voir nos installations afin de s'assurer que jamais ils ne seront l'objet d'une attaque par surprise. Outre la tradition et l'histoire qui leur apportent la preuve qu'ils sont en sécurité puisque notre peuple américain veut la paix, la liberté et la sécurité et ne tire aucun avantage de la guerre, puisque d'ailleurs il n'y a plus d'avantages ou de bénéfices à tirer des aventures belliqueuses, nous leur offrons de venir voir par eux-mêmes ce qu'il en est. En effet, dans les guerres antiques, même si le vainqueur ne retirait aucun avantage de sa victoire, il avait au moins le triste privilège de la gloire. Dans la guerre moderne, il n'y a même plus la gloire : rien que des morts, des destructions, des larmes. Et les cadavres pourraient se lever pour nous maudire.

Avec cette honnêteté d'esprit dont je le félicite de tout coeur, le Président Eisenhower, avec sa physionomie si franche et si sincère, nous a dit : j'ouvre le ciel des Etats-Unis à l'inspection photographique aérienne, après avoir indiqué où se trouvaient nos installations. Tout ce que nous demandons, c'est le droit de réciprocité, et ce n'est pas par méfiance.

Dans l'histoire du progrès de l'humanité vers la paix, le jour de la déclaration du Président Eisenhower fut un jour mémorable. L'humanité devra s'en souvenir. L'Assemblée doit marquer ce geste et s'en rappeler puisqu'il a créé l'esprit de Genève. Cet esprit, me dira-t-on, s'est évanoui. Je n'en suis pas sûr. Une ombre plane sur cet esprit, mais il ne doit pas mourir. Les grands esprits ne meurent jamais : ils sont immortels.

Même si nous ne parvenons pas à le saisir, cet esprit survivra. Nous en avons trop besoin; donnons-lui donc un souffle nouveau.

Le Maréchal Boulganine a répondu à la proposition du Président Eisenhower par une autre proposition acceptable, incomplète peut-être, mais digne d'étude, celle de l'envoi d'inspecteurs à des postes stratégiques afin de supprimer les risques d'une attaque par surprise. On dira peut-être qu'il ne s'agit pas là de l'interdiction de l'arme atomique, de la réduction des armements de type classique; je répondrai alors que le mieux est l'ennemi du bien. L'idéal en marche aura toujours un ennemi, l'utopie, la tentation, la perfection. Le contrôle absolu est peut-être une utopie, un rêve. Mieux vaut ne pas nous bercer d'illusions et voir ce qu'il y a de concret, de faisable et de noble dans la proposition Eisenhower complétée par celle du Maréchal Boulganine.

L'Union soviétique, lorsqu'elle accepte le principe du plan Eisenhower, et y ajoute ses propositions, a tort de faire revivre le fantôme de l'interdiction. Nous savons tous en effet que l'interdiction n'est pas contrôlable. Pourquoi ne pas admettre que nous avons nos limites, pourquoi ne pas accepter en toute bonne foi le fait que nous ne sommes que des hommes? Pourquoi ne pas franchir une nouvelle étape? Personne ne saurait prévoir l'importance de ce progrès nouveau. Pour la connaître, il faut avoir le courage de franchir cette étape.

C'est pour cette raison que j'approuve la proposition présentée par le Canada et plusieurs autres Puissances, parce qu'elle n'est pas une proposition pessimiste, parce qu'elle retient tout ce qui a été fait de positif, parce qu'elle ne nous empêche pas d'espérer mieux, et de rêver à cet objectif lointain que tous nous voulons atteindre; et parce qu'elle le fait sans perdre de vue le pratique et le concret, et suggère pour l'immédiat l'addition, au plan du Président Eisenhower, des mesures proposées par le Maréchal Boulganine.

Le projet de résolution qui nous est soumis demande à la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux; mais ne l'empêche pas de continuer ses efforts en vue de découvrir les moyens d'assurer le contrôle scientifique des stocks et de la production des armes atomiques et le contrôle de la réduction des armements.

J'adresse un appel sincère à l'Union soviétique. Je puis le faire, car elle sait que j'ai toujours été impartial dans les débats qui se sont déroulés aux Nations Unies. Je ne crois pas avoir eu à son égard à aucun moment des propos acrimonieux ou tendancieux. Lorsque je me suis senti obligé de critiquer l'Union soviétique, ç'a toujours été avec un sentiment de tristesse, et j'ai toujours gardé un profond respect pour la personne des représentants de ce pays. Aussi puis-je lui demander aujourd'hui pourquoi elle insiste sur la présentation de certains de ses amendements qui sont tout à fait incompatibles avec les exigences de la situation actuelle.

Je me réserve le droit de parler plus tard du projet de résolution, mais je regrette de constater que les amendements soviétiques font réapparaître le spectre incommode et superflu d'une interdiction illusoire, puisque incontrôlable, de l'arme atomique. J'appuierai donc le projet de résolution des quatre Puissances et je leur en exprime ma gratitude. Cet hommage s'adresse particulièrement au grand chef d'Etat qui vient de retrouver la santé. J'espère que notre décision marquera une étape constructive de notre oeuvre commune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il nous reste quatre orateurs à entendre dans la discussion générale. Les membres de la Commission auront noté que nous disposerons demain d'un temps suffisant. Je voudrais demander à tous les représentants d'être prêts à commencer la discussion demain matin à 10 h. 30 précises. Le retard d'aujourd'hui n'a pas dépendu de moi. Il s'en produit quelquefois, pour des raisons bien compréhensibles, lorsque certains orateurs veulent se concerter, mais demain il n'en sera pas ainsi.

Les membres de la Commission ne sont pas sans savoir que plusieurs questions importantes retiennent notre attention à tous. Il est à mon avis absolument essentiel, soit dit avec tout le respect dû à la Commission, que nous discutons ce problème si important aussi rapidement que possible. Je rappelle également à tous les représentants que lorsqu'ils parleront sur les projets de résolutions - j'espère que nous pourrons le faire demain - ils devront se souvenir que la discussion générale est terminée. Je crois pouvoir adresser cette demande à la Commission.

La séance est levée à 18 h. 5.